Groupe Esso S.A.F.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014

SOMMAIRE

A- RAPPORT DE GESTION 2014 **3**

1. **Présentation des activités du groupe**
2. **Environnement économique et pétrolier**
3. **Faits marquants et activités de l'exercice 2014**
4. **Perspectives**
5. **Autres informations**

B- RESULTATS FINANCIERS **12**

1. **Résultats et données financières du groupe Esso S.A.F.**
2. **Chiffres clés**
3. **Résultats et données financières de la société Esso S.A.F.**
4. **Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.**

C- COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ESSO S.A.F. **19**

D- COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ESSO S.A.F. **64**

E- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **86**

A- RAPPORT DE GESTION 2014

1- PRESENTATION DES ACTIVITES DU GROUPE

Le groupe Esso S.A.F. est un acteur majeur dans le Raffinage-Distribution de produits pétroliers en France avec une capacité de traitement de 18,5 millions de tonnes de pétrole brut par an, soit près de 30% de la capacité active de raffinage en France. Il achète le pétrole brut sur le marché international, le transforme dans les deux raffineries de sa filiale Esso Raffinage S.A.S. en une large gamme de produits pétroliers distribués par Esso S.A.F.

La raffinerie Esso de Gravenchon, en Haute-Normandie issue de l'intégration en 2002 des deux raffineries Esso et Mobil est aujourd'hui l'une des raffineries les plus importantes et les plus modernes en France. Elle dispose d'une capacité de traitement de pétrole brut de près de 11,8 millions de tonnes. La raffinerie Esso de Fos-sur-Mer, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dispose d'une capacité de traitement de pétrole brut de 6,7 millions de tonnes.
Le groupe a fabriqué en 2014 plus de 15,3 millions de tonnes de produits pétroliers et spécialités.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. s'organisent essentiellement autour de deux grandes lignes de produits :

- « Carburants et Combustibles » d'une part, qui comprend la production et la distribution de carburants (gaz, essences, kérosène, gazole, fioul lourd). En 2014, le groupe a alimenté le marché intérieur français à hauteur d'environ 22% pour les carburants et combustibles, tous canaux de distribution confondus.

- « Lubrifiants et Spécialités » d'autre part qui comprend la fabrication et la vente de lubrifiants, de paraffines, et de bitumes. Le groupe a fabriqué en 2014 près de 1 million de tonnes de ces produits dont plus des deux tiers ont été exportés.

Pour la distribution de ses produits sur le marché français, Esso S.A.F. s'appuie sur une logistique intégrée détenue en propre ou par l'intermédiaire des participations dans des sociétés de pipeline et de stockage. La commercialisation s'effectue à travers un réseau de revendeurs ou de distributeurs, mais aussi directement à des grands comptes industriels ou aux clients de son réseau de stations-service dont le groupe a entrepris la conversion en un réseau de revendeurs à la marque Esso. Cette transition consiste à céder les stations-service dont la société est propriétaire et à faciliter la poursuite de l'activité sous la marque Esso des stations-service exploitées par des tiers, en concluant un contrat d'approvisionnement long terme avec l'acquéreur qui devient ainsi « revendeur à la marque Esso » en opérant directement le réseau de stations-service acquises. Esso S.A.F. est également présent sur le marché de la distribution de fiouls domestiques via sa filiale Worex spécialisée dans la distribution et la vente de distillats : gazoles routiers, gazoles non routiers et fiouls domestiques.
Avec des résultats sécurité et environnement parmi les meilleurs de l'industrie, le groupe Esso S.A .F. opère de façon responsable.

Esso S.A.F. - Données générales à fin 2014		
Société anonyme au capital de 98 337 521,70 euros		Filiale à 82,89 % d'Exxon Mobil Corporation
12 854 578 actions		Siège social :
Cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B)		Tour Manhattan - 92095 Paris La Défense Cedex
Effectif : 2007		RCS Nanterre : 542 010 053
606 stations service dont 320 Esso Express et 48 autoroutières		SIREN : 542 010 053
Capicité de raffinage (millions de tonnes) d'Esso Raffinage S.A.S.		SIRET : 542 010 053 12466
Port-Jérôme Gravenchon	11,8	
Fos-sur-Mer	6,7	
Total	**18,5**	

2- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET PETROLIER

2.1- Forte baisse du prix du pétrole brut

- ***Une offre excédentaire***

La progression de la production américaine d'huiles de schiste (d'après l'AIE, l'Amérique du Nord, Etats-Unis & Canada pourrait redevenir exportatrice nette de brut d'ici à 2030), la hausse des exportations de l'Irak (deuxième plus grand pays producteur de l'OPEP), à son plus haut niveau depuis 1980, et le niveau de production en Russie, grâce en particulier aux nouvelles ressources de l'Arctique, ont contribué à alimenter une offre excédentaire. Enfin et surtout, la décision de l'OPEP et de l'Arabie Saoudite de ne pas ajuster sa production dans un contexte de ralentissement de la croissance mondiale et de moindres tensions géopolitiques au Moyen-Orient permettant la reprise de certains champs pétroliers (en Libye et Irak notamment) ont conduit à un déséquilibre entre offre et demande qui a entraîné une baisse de près de 50% du prix du pétrole au second semestre 2014.

Au total, l'écart entre capacité de production et demande mondiale de pétrole a été d'environ 6 millions de barils par jour, ce qui a largement contribué à la baisse des prix.

Ainsi, après 3 ans de relative stabilité entre 100 et 120 $/b, le prix du brut (Brent) a été divisé par deux au cours du deuxième semestre 2014. En moyenne mensuelle, le prix du Brent a évolué sur les six premiers mois de 2014 entre 107 et 112 $/b. À partir de juillet, les prix ont fortement baissé pour clôturer l'année sous 60 $ et même passer sous la barre des 50$ en janvier 2015.

- ***Une demande mondiale qui augmente moins que prévu***

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande mondiale de pétrole a été plus faible qu'attendu avec 92,4 millions de barils par jour en 2014, soit une hausse de 1,3%. Au vu du rythme incertain de la reprise économique mondiale, l'AIE a donc revu à la baisse ses estimations pour la demande mondiale de pétrole pour 2015 avec une hausse estimée de la consommation de pétrole de 900.000 barils. Elle explique ce ralentissement de la hausse de la demande par une faible croissance dans les pays développés, par l'arrêt de certaines subventions publiques au pétrole, ou par le ralentissement de la croissance chinoise (deuxième plus gros consommateur mondial), qui a vu sa consommation de pétrole passer au même niveau que celle de l'Europe. En France, la demande en produits pétroliers, 74 millions de tonnes en 2014, continue à baisser depuis les années 2000.

2.2- Le raffinage européen toujours en surcapacité et sous pression

La capacité mondiale de raffinage continue de progresser, essentiellement en Asie Pacifique et au Moyen Orient. De nouveaux acteurs ont fait leur entrée, en particulier au Moyen Orient et dans les pays émergents, où plusieurs importantes raffineries ont été construites ces dernières années et ont mis sur le marché des produits pétroliers compétitifs et plus proches des lieux de consommation. Dans les pays industrialisés et les marchés arrivés à maturité, les capacités de raffinage stagnent ou diminuent. C'est le cas en Europe où la baisse de la demande intérieure et des exportations, notamment vers les États-Unis, devrait conduire à une poursuite de la rationalisation de l'industrie du raffinage.

Les effets cumulés du regain de compétitivité offert aux raffineurs américains par un brut et un gaz naturel bon marché, et la structure de rendement des huiles de schistes, très riches en essence, renforcent le raffinage américain et fragilisent le raffinage européen: la baisse structurelle de la demande sur le continent européen s'accompagne désormais d'une diminution durable du débouché représenté par la consommation de carburants aux États Unis et tout particulièrement d'essence.

Cette situation constitue un nouveau défi à court et moyen terme pour le raffinage Européen déjà fortement pénalisé par l'empilement des contraintes environnementales, le durcissement des spécifications des produits et le déséquilibre entre l'offre excédentaire en essence et la demande croissante de gazole.

Entre baisse de la consommation, concurrence internationale et déséquilibre structurel entre production et demande de gazole, le raffinage européen est une industrie sous pression. Ainsi, 15 raffineries ont fermé depuis 2008, et d'autres

ont réduit leur capacité de production, ayant pour effet une diminution d'environ 10% de la capacité de raffinage en Europe.

2.3- Un environnement national toujours difficile

Le raffinage français a évolué dans un environnement de concurrence internationale toujours sévère et de poursuite de la baisse de la consommation sur le marché intérieur en 2014. En parallèle, le débat sur la transition énergétique est en cours. Un double défi pour une industrie qui doit investir pour s'adapter aux nouvelles réglementations, notamment environnementales, et proposer des produits finis conformes à la demande de ses clients.

- ***L'industrie du raffinage en France en 2014***

Avec le ralentissement économique qui a freiné la consommation en Asie et aux Etats-Unis d'Amérique et l'arrivée des hydrocarbures de schiste en Amérique du Nord, des produits raffinés produits dans des conditions très compétitives ont été importés depuis plusieurs années sur nos marchés.
La capacité de production française est passée depuis 2009 de 98 millions de tonnes à 69 millions de tonnes. La production nationale repose à présent sur huit raffineries en activité. En cinq ans environ, c'est un quart de la capacité de raffinage qui a disparu, alors que la consommation française n'a reculé que d'environ 10%.
Cette année, le taux d'utilisation des raffineries en France [(1)] a été de 79% dans un environnement de marges ne permettant pas une exploitation rentable de ces outils industriels complexes qui doivent faire face à de nombreux investissements imposés par certains projets de directives européennes ou autres exigences spécifiquement françaises : émissions industrielles, émissions de gaz à effet de serre, qualité des carburants, énergies renouvelables, Plans de Préventions des Risques Technologiques (PPRT).

- ***Un marché intérieur en baisse de 2,5%***

Selon l'estimation du Comité professionnel du pétrole (CPDP) la demande française en produits pétroliers, tous produits confondus, a baissé de 2,5% en 2014. La consommation d'essence est demeurée stable tandis que celle du gazole a augmenté de 0,4% pour une hausse totale du marché des carburants routiers de 0,3% à 50,1 millions de m3. Même si la part des véhicules diesel devrait diminuer dans le futur - la part du diesel dans les véhicules neufs vendus est en constant recul (72,9% en 2012, 64% en 2014)- le gazole reste, le carburant privilégié des Français, avec plus de 80% des volumes de carburants routiers vendus. Pour satisfaire la demande en gazole la France a dû importer environ 55% de sa consommation en gazole et fioul domestique et a exporté environ 50% de la production nationale d'essences en surplus.

Le marché du fioul domestique a reculé de 18% à 7,6 millions de m3 compte tenu des conditions climatiques exceptionnelles, l'année 2014 étant l'année la plus chaude depuis 1900, faisant ainsi chuter la consommation de fioul domestique. Les ventes de lubrifiants ont baissé de 2,7% à 564 mille tonnes, dont la moitié pour les lubrifiants automobile qui reculent de 3,6%

(1) Source : UFIP (Union Française de l'Industrie Pétrolière)

Evolution de la consommation française par produit années 2013 et 2014

millions de m3	année 2014	année 2013	variation (%)
Supercarburants	9,4	9,4	0,0%
Gazole	40,7	40,6	0,4%
Total carburants routiers	*50,1*	*49,9*	*0,3%*
Carburéacteurs	7,8	7,8	-0,3%
Fioul domestique	7,6	9,2	-18,2%
Total consommation marché intérieur (millions de tonnes)	**73,7**	**75,6**	**-2,5%**

Détail de la consommation marché intérieur français - source CPDP (bulletin janvier 2015)

- ***Transition énergétique***

Utiliser moins et mieux l'énergie pour préserver l'environnement et assurer de façon pérenne le bon fonctionnement de notre économie est un enjeu d'avenir essentiel. Le gouvernement a pour cela fixé sa « feuille de route » du nouveau modèle énergétique français, avec pour objectif ambitieux de réduire de 30% la consommation d'énergies fossiles d'ici 2050. Il est cependant important de rappeler que le pétrole restera pour des décennies encore, une énergie prépondérante, économique et efficace pour répondre aux besoins énergétiques, en particulier ceux du transport et de la pétrochimie.

La transition vers d'autres énergies se fera donc progressivement et sur plusieurs décennies. Dans le cadre de cette transition l'utilisation du pétrole, en particulier dans le secteur du transport, coexistera avec les nouvelles énergies qui devraient poursuivre leur développement plus particulièrement dans le secteur du bâtiment ainsi que dans la production d'électricité. Ainsi tout en assistant au développement des véhicules électriques, le secteur du transport continuera d'être approvisionné avec des carburants conventionnels qui assurent aujourd'hui environ 90% de ses besoins en énergies. La transition énergétique est un processus long au cours duquel le raffinage et la distribution de produits pétroliers doivent rester performants.

3- FAITS MARQUANTS ET ACTIVITES DE L'EXERCICE 2014

3.1- Evolution des marges de raffinage

- ***Marges de raffinage en nette hausse au second semestre***

La marge brute de raffinage est un indicateur de marge théorique qui correspond à la différence entre la valorisation des produits raffinés et le coût du pétrole brut. Elle est donc liée à la volatilité des prix sur les marchés internationaux qui dépendent eux-mêmes de nombreux facteurs : situation géopolitique, stratégies propres à chaque zone géographique, évolution de l'offre et de la demande, niveau des stocks, capacité des pays producteurs à répondre à une hausse de la demande.

En 2014, les marges brutes de raffinage Carburants et Combustibles ont atteint une moyenne de 21 € contre 18 € en 2013 soit une hausse de 17% (source DGEC – Direction Générale de l'Energie et du Climat).

Au second semestre 2014, une remontée du prix des essences en particulier dans la zone Nord-Ouest Europe puis la baisse marquée du prix du pétrole brut ont conduit à une amélioration des marges, avec une moyenne de 28 € /tonne, amélioration qui se prolonge au début 2015 dans un contexte d'arrêts d'unités et de demande ponctuelle en provenance des Etats-Unis.

L'indicateur de référence de la DGEC traduit avec pertinence l'évolution des marges de raffinage Carburants et Combustibles en Europe même s'il n'est pas toujours représentatif de la marge de raffinage réelle de la société dans un environnement très variable du prix du pétrole brut et compte tenu de la configuration et des conditions d'opération propres à chaque installation.

Evolution des marges de raffinage années 2013 et 2014 en €/T

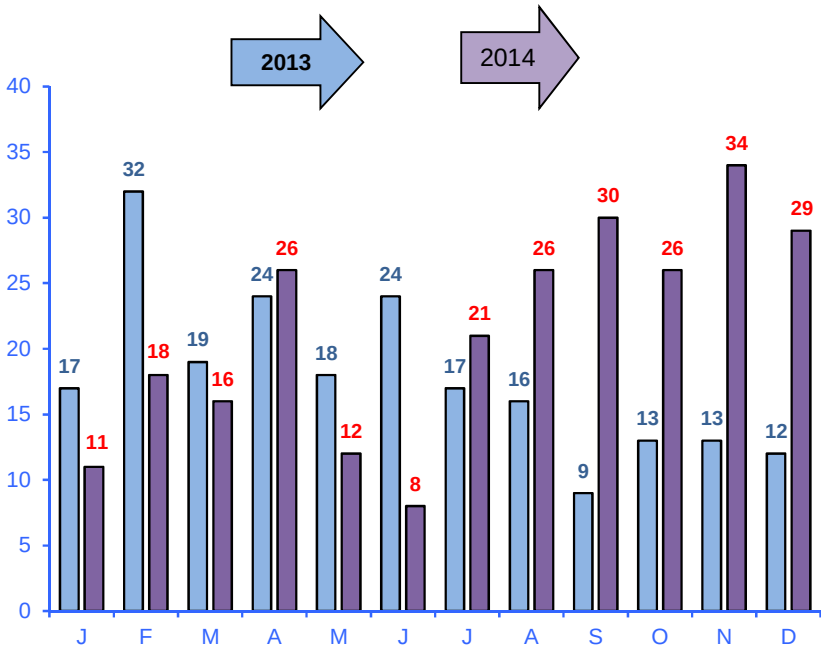

Marges brutes de raffinage en euro/tonne publiées par la DGEC

3.2- Activités de l'exercice

- ***Quantités de pétrole brut traité en raffinerie***

millions de tonnes	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	total année
année 2013	3,9	3,8	4,2	4,0	15,9
année 2014	3,4	3,8	3,9	4,0	15,1

Les raffineries du groupe ont traité 15,1 millions de tonnes de pétrole brut en 2014, en baisse de 5% par rapport à 2013 à la suite d'arrêts non planifiés dans les deux raffineries qui ont limité la production de certaines unités.

En particulier la raffinerie de Fos-sur-Mer a été en arrêt non planifié du 10 au 27 mars 2014 à la suite d'un incident sur une pompe de fond de la tour de distillation qui n'a pas causé de dégâts majeurs. Compte tenu du niveau des marges de raffinage observées au cours du premier trimestre, il a été décidé de profiter de cet arrêt imprévu pour anticiper la régénération du Powerformer et d'effectuer quelques travaux sur le craqueur catalytique afin que la raffinerie soit encore plus efficace jusqu'au prochain grand arrêt.

- ***Volumes vendus et chiffre d'affaires***

Les volumes de produits raffinés vendus par Esso S.A.F. s'élèvent à 24,6 millions de m3 et sont en hausse de 3% par rapport à 2013. Les volumes vendus sur le marché intérieur (ventes en France hors ventes directes raffinage et ventes extra territoriales) sont en hausse de 8% par rapport à 2013. Le total des volumes vendus à 25 millions de m3 est en hausse de 4% par rapport à 2013.

Le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe s'est élevé à 15,7 milliards d'euros, en baisse de 4% par rapport à 2013 ce qui reflète, malgré la hausse des volumes vendus, la baisse du prix de marché des produits pétroliers par rapport à l'année 2013.

	Année 2014		Année 2013	
	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros
Carburants Aviation	1 859	1 060	1 856	1 144
Supercarburants Automobile	4 788	2 497	4 665	2 680
Gazole et Fioul domestique	10 865	6 436	9 874	6 461
Fuels Lourds	1 041	429	1 831	854
Gaz de Pétrole Liquéfié	662	201	675	234
Produits semi-finis	4 085	1 746	3 791	1 758
Ventes de carburants et combustibles	***23 300***	***12 369***	***22 692***	***13 131***
Ventes Lubrifiants et Spécialités	***1 289***	***1 109***	***1 246***	***1 105***
Total ventes de produits raffinés hors taxes	**24 589**	**13 478**	**23 938**	**14 236**
Ventes de pétrole brut	427	200	135	70
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	**25 016**	**13 678**	**24 073**	**14 306**
Ventes de services		251		255
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 745		1 726
Chiffre d'affaires (hors TVA)		**15 674**		**16 287**
dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)	*15 322*	-	*14 156*	-

En ligne avec la recommandation AMF du 17 décembre 2008, Esso S.A.F. publie son chiffre d'affaires en même temps que ses résultats, le chiffre d'affaires de la société pris isolément n'étant pas un indicateur pertinent ni de son niveau d'activité opérationnelle ni de sa performance.

3.3- Evènements significatifs de l'année 2014

- ***Forte baisse du prix du pétrole brut au 2nd semestre 2014***

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti), ont un impact important sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F.

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires calculée sur la période de réalisation du stock. Pour l'exercice 2014, ces effets stocks sont fortement négatifs à 620 millions d'euros avant impôts, et ont eu un impact très significatif sur le résultat comptable et le niveau des fonds propres au 31 décembre 2014.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face à une fluctuation de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 500 millions d'euros au 31 décembre 2014.

- ***Accord avec DCC Energy France SAS pour la vente du Réseau de stations-service***

Esso S.A.F. a annoncé le 28 août 2014 un projet d'accord avec la société DCC Energy France SAS, filiale française de DCC Energy Limited*, pour la vente de son réseau de stations-service et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme, marquant ainsi la poursuite du développement de son réseau de revendeurs à la marque.

Le contrat de cession a été signé le 30 décembre 2014 et comprend la cession de 274 stations-service automatiques Esso Express et de 48 concessions de stations-service autoroutières, pour un montant total de 106 millions d'euros qui inclut le transfert des responsabilités environnementales. Par ailleurs, DCC Energy France SAS mettra tout en œuvre pour poursuivre les relations commerciales avec les 75 stations-service appartenant à des tiers et opérant actuellement sous la marque Esso.
La cession interviendra après apport partiel d'actifs par Esso S.A.F. de l'activité de distribution de carburants en stations automates opérant sous la marque Esso Express à sa filiale CERTAS Energy France, dont les titres seront cédés à DCC Energy France SAS.

DCC Energy deviendra revendeur à la marque Esso et continuera d'approvisionner ses stations-service en carburants Esso à travers un contrat d'approvisionnement long terme. Le consommateur continuera ainsi à bénéficier de la qualité des carburants Esso et à utiliser la carte Esso Card dans le réseau de stations-service opéré par DCC Energy.

La mise en œuvre de l'accord reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction et il est prévu que le changement de contrôle intervienne au cours du deuxième trimestre 2015.

En France, le réseau aux couleurs Esso comprend près de 650 stations-service dont près de la moitié sont des stations-service Esso Express

La norme IFRS 5 « Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » a été appliquée par le groupe au 31 décembre 2014. Le montant des actifs inscrits à l'actif du bilan ainsi reclassés s'établit à 138,9 millions d'euros.

*DCC Energy Limited est une division de DCC PLC, un groupe Irlandais qui opère à travers l'Europe dans les secteurs de l'énergie, les technologies, la santé, l'environnement et l'alimentaire.

- ***Vente de l'activité Esso Card***

Le 7 novembre 2013, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord en vue de la cession de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).
Ce projet de transaction incluait la vente de sa filiale SEDOC en charge de la gestion de l'Esso Card en France.
La cession de cette activité est devenue effective le 1er décembre 2014, les conditions suspensives ayant été levées et les autorisations administratives obtenues.
WES continuera de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.
La mise en place de cet accord n'a pas eu d'effet sur les autres activités du groupe Esso S.A.F.

4- PERSPECTIVES

Le groupe Esso S.A.F. reste confronté à un environnement défavorable au raffinage en Europe entre le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès au pétrole et gaz de schiste, et les productions d'unités récentes au Moyen Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est ralentie.

Le groupe est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage carburants et combustibles, dont le raffermissement récent pourrait être lié à des conditions conjoncturelles sur le marché des essences en particulier. La surcapacité structurelle du raffinage européen devrait néanmoins continuer de peser sur les marges dans un environnement économique et industriel toujours ralenti.

Le groupe se place dans une perspective de gestion à long terme de son outil industriel et dans ses décisions d'investissements. Un environnement réglementaire et des conditions économiques stables et clairement définis sont indispensables afin qu'il puisse, comme il le souhaite, poursuivre l'optimisation de son outil industriel et maintenir sa compétitivité dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Dans la distribution de carburants le groupe entend conclure en 2015 la mise en place de son réseau de revendeurs à la marque par la cession effective de son réseau de stations-service. Sa stratégie reste fondée sur la compétence et l'engagement de son personnel, l'excellence opérationnelle, sa rigueur de gestion et son intégration au sein du groupe ExxonMobil.

Les investissements du groupe ont été de 63 millions d'euros en 2014, dont 13 millions d'euros correspondent à la capitalisation de coûts pour grand entretien. En 2015, le niveau d'investissements prévu est d'environ 90 millions d'euros dont environ 55 millions d'euros pour l'arrêt planifié de la raffinerie de Gravenchon afin de continuer à maximiser la valorisation de la production, d'améliorer l'efficacité énergétique des unités ainsi que leur performance environnementale.

5- AUTRES INFORMATIONS

- ***Transactions avec les parties liées***

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché. Certaines constituent des conventions réglementées approuvées par le conseil d'administration de la société. Des informations sur ces conventions sont données dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
Les informations sur les parties liées sont détaillées dans la note annexe 23 aux comptes consolidés.

- ***Situation financière***

Au 31 décembre 2014, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 496 millions d'euros contre 1157 millions d'euros fin 2013 pour un endettement financier de 401 millions d'euros contre 421 millions d'euros fin 2013.
Cette baisse significative des capitaux propres provient principalement de la chute du prix du pétrole brut et de son impact sur la valeur des stocks répercutée dans le résultat de l'année 2014, et de la hausse des engagements pour retraites du personnel à la suite de la baisse du taux d'actualisation de l'engagement (voir note annexe 19 aux comptes consolidés).

- ***Facteurs de risques***

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de Raffinage-Distribution qu'à l'environnement réglementaire commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère :

- Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution
- Risques industriels et environnementaux
- Risques accidentels et politique d'assurance
- Risques de marché: matières premières et produits pétroliers
- Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts
- Risques de crédit
- Risque de liquidité
- Autres risques
    - Risque de non-conformité
    - Risques liés aux systèmes d'information

Une description de ces principaux facteurs de risques et incertitudes identifiés par le groupe figure dans la note annexe 25 aux comptes consolidés.

- ***Procédures et litiges en cours***

Au 31 décembre 2014, des procédures sont toujours en cours concernant le groupe Esso S.A.F. L'évolution des principales procédures est précisée dans la note annexe 26 aux comptes consolidés.

- ***Informations sur les délais de paiement***

En application de l'article L441-6-1 du code de commerce (Loi de Modernisation de l'Economie-LME- n°2008-776 du 04 août 2008) le tableau ci-dessous donne la décomposition du solde des dettes fournisseurs inscrites au bilan du groupe Esso S.A.F. par date d'échéance.

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**au 31 décembre 2014**	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1 mois-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	255,8	14,2	232,7	8,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	384,0		384,0	
Total	**639,8**	**14,2**	**616,7**	**8,9**

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2013 était la suivante :

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**au 31 décembre 2013**	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1 mois-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	301,1	20,2	271,6	9,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	583,5		583,5	
Total	**884,6**	**20,2**	**855,1**	**9,3**

- ***Montant global des charges non fiscalement déductibles***

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 336 632 euros pour le groupe Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2014. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.

- ***Autres informations***

Le groupe Esso S.A.F. n'est concerné par aucune disposition ou accord spécifique couvert par l'article L225-100-3 du code de commerce. Toutefois en cas de prise de contrôle de la société par un tiers extérieur au groupe ExxonMobil il est entendu que toutes les conventions permettant à la société de bénéficier de l'assistance et de l'expertise du groupe ExxonMobil prendraient fin.

Des informations sur le capital sont données dans la note annexe 15 aux comptes consolidés.

B- RESULTATS FINANCIERS

1- RESULTATS ET DONNEES FINANCIERES DU GROUPE ESSO S.A.F

a- Résultat net

Résultat net (millions d'euros)	Année 2014	Année 2013
Résultat opérationnel (1)	**(588)**	**(179)**
Produits et charges financiers	**6**	**10**
Impôts courants et différés	135	59
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés	**(447)**	**(110)**
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	**0**	**0**
Résultat net part du groupe (2)	**(447)**	**(110)**
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	*15,1*	*15,9*
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	*15 674*	*16 287*
Ventes totales (milliers de m3)	*25 016*	*24 073*
Ventes activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m3)	*15 322*	*14 156*

(1) Résultat opérationnel	*(A)*	(588)	(179)
Effets stocks (*)	*(B)*	(620)	(70)
Autres éléments d'ajustement (**)	*(C)*	32	0
Résultat opérationnel ajusté	***(A)-(B)-(C)***	**(0)**	**(109)**
(2) Résultat net part du groupe	*(D)*	(447)	(110)
Impôts courants et différés	*(E)*	135	59
Effets stocks	*(F)*	(620)	(70)
Impôt sur le résultat hors effets stocks	*(G)*	13	(32)
Résultat net hors effets stocks	***(D)-(E)-(F)-(G)***	**25**	**(67)**

Le résultat opérationnel 2014 du groupe est une perte 588 millions d'euros incluant des effets stocks négatifs de 620 millions d'euros contre une perte opérationnelle de 179 millions d'euros en 2013 qui comprenait des effets stocks négatifs de 70 millions d'euros.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel 2014 ajusté est revenu à l'équilibre, contre une perte de 109 millions d'euros en 2013 et inclut des effets de change opérationnels négatifs de 33 millions d'euros qui sont en baisse de 58 millions d'euros par rapport à 2013.

L'amélioration de 109 millions d'euros du résultat opérationnel ajusté par rapport à 2013 reflète essentiellement la hausse des marges de raffinage carburants et combustibles au cours du second semestre 2014 dans un contexte de baisse de prix du pétrole brut.

Le résultat financier positif de 6 millions d'euros comprend 15 millions d'euros de dividendes reçus de sociétés non consolidées, 4 millions d'euros de pertes de change et 5 millions de charges nettes d'intérêts.

Après prise en compte des impôts courants et différés pour 135 millions d'euros, le résultat net du groupe est une perte de 447 millions d'euros contre une perte de 110 millions d'euros en 2013.

Le résultat net hors effets stocks est un gain de 25 millions d'euros contre une perte de 67 millions d'euros en 2013.

(*) *Effets stocks*

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/ premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

(**) Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs.

b- Résultat global consolidé

Résultat global consolidé (millions d'euros)	Année 2014	Année 2013
Résultat net	**(447)**	**(110)**
Elements recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	**6**	**8**
Elements non recyclables en résultat net (gains / pertes actuariels sur les avantages au personnel)	(340)	70
Effets d'impôt	**117**	**(25)**
Résultat global consolidé	**(664)**	**(57)**

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participations à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel en application de la norme IAS 19 révisée, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En 2014, la variation des écarts actuariels calculés est négative pour 340 millions d'euros et provient de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 1,50% contre 3,25% en 2013. En 2013, l'impact de la variation de l'engagement liée au taux d'actualisation avait été positif pour 70 millions d'euros.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est une perte de 664 millions d'euros contre une perte de 57 millions d'euros en 2013.

c- Principaux postes du résultat opérationnel

Principaux postes du résultat opérationnel (millions d'euros)	Année 2014	Année 2013
Chiffre d'affaires	**15 674**	**16 287**
Achats consommés	**(14 627)**	**(14 993)**
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	**(198)**	**7**
Marge brute	**849**	**1 301**
Charges externes	(948)	(966)
Charges de personnel	(282)	(286)
Impôts et taxes	(55)	(52)
Dotation aux amortissements	(120)	(123)
Dotation aux provisions	(31)	(39)
Autres poduits de l'activité	32	53
Autres produits et charges d'exploitation	(65)	(67)
Charges d'exploitation	**(1 469)**	**(1 481)**
Autres poduits opérationnels	43	
Autres charges opérationnelles	(11)	
Résultat opérationnel	**(588)**	**(179)**

La marge brute 2014 s'établit à 849 millions d'euros contre 1 301 millions d'euros en 2013 soit une baisse 452 millions d'euros. Cette détérioration de la marge brute s'explique par

- les effets stocks négatifs en 2014 pour un montant de 620 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 70 millions d'euros en 2013 soit une baisse de 550 millions d'euros,
- des effets de change opérationnels négatifs de 33 millions d'euros en 2014 contre des effets de change positifs de 25 millions d'euros en 2013 soit une baisse de 58 millions d'euros,
- une amélioration de la marge hors effets de stock et effets de change pour un montant positif de 156 millions d'euros en 2014.

Les charges d'exploitation de 1 469 millions d'euros en 2014 sont en baisse de 12 millions d'euros par rapport à l'année 2013 et comprennent notamment une baisse des charges externes pour un montant de 18 millions d'euros.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent

- un remboursement de la contribution sociale de solidarité des sociétés pour un montant de 35 millions d'euros suite à des dégrèvements accordés par le RSI (Régime Social des Indépendants) en 2014. Esso S.A.F. après avoir examiné de manière approfondie son positionnement vis-à-vis du taux réduit dont bénéficient les entreprises de négoce en gros de combustibles et de commerce de détail des carburants concernant la contribution sociale de solidarité, a considéré qu'elle pouvait bénéficier de ce taux réduit et a donc introduit en 2014 les demandes de dégrèvement qui en résultent.
- l'impact positif de la vente de l'activité Esso Card, ainsi que de la clôture du litige paraffines avec la Commission européenne
- des provisions pour litiges et charges pour un montant de 11 millions d'euros dont 7 millions d'euros pour la remise en état de sites industriels inactifs.

d- Ratio endettement net sur capitaux propres

Endettement net & Capitaux propres	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Endettement long terme	(127,6)	(128,5)
Endettement court terme	(297,8)	(324,7)
Créances financières court terme	11,1	8,7
Disponibilités	12,9	23,1
Montant de l'endettement net	**(401,4)**	**(421,4)**
Capitaux Propres - part du groupe	496,5	1 157,0
Montant des capitaux propres	**496,5**	**1 157,0**

Ratio endettement net sur capitaux propres	**81%**	**36%**

Au 31 décembre 2014, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 496 millions d'euros contre 1157 millions d'euros fin 2013 pour un endettement financier de 401 millions d'euros contre 421 millions d'euros fin 2013.

La baisse significative des capitaux propres provient principalement de la chute du prix du pétrole brut et de son impact sur le résultat net du groupe en perte de 447 millions d'euros.

Par ailleurs la baisse du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des provisions pour retraites a conduit à la constatation dans le résultat global d'un impact net négatif après impôts de 223 millions d'euros.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 16 aux comptes consolidés.

2- CHIFFRES CLES

Eléments relatifs au compte de résultat consolidé (millions d'euros)	Année 2014	Année 2013
Chiffre d'affaires	15 674	16 287
Résultat opérationnel courant	(620)	(179)
Résultat opérationnel	(588)	(179)
Résultat net part du groupe	(447)	(110)
Effets stocks	(620)	(70)
Résultat net hors effets stocks	25	(67)
Capacité d'autofinancement	(438)	(48)

Eléments relatifs au bilan consolidé (millions d'euros)	Année 2014	Année 2013
Capital	98	98
Capitaux propres	496	1 157
Dettes financières	426	453
Actifs non courants	1 671	1 494
Créances financières et disponibilités	24	32

Dividende par action (euros)	Année 2014	Année 2013
Dividende par action	0	0
Résultat net par action	(34,74)	(8,52)

Investissements (millions d'euros)	Année 2014	Année 2013
Investissements	50	55
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	13	51
Montant total des investissements	63	106

Données opérationnelles	Année 2014	Année 2013
Prix moyen du brent ($/baril)	99	109
Parité moyenne ($/€)	1,33	1,33
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)	21	18
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	15,1	15,9
Ventes totales (milliers de m3)	*25 016*	*24 073*
Ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage) (milliers de m3)	*15 322*	*14 156*

3- RESULTATS ET DONNEES FINANCIERES DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2014 s'élève à 15 431 millions d'euros en baisse de 4% par rapport à 2013 reflétant la baisse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers alors que les volumes vendus sont en hausse de 4%.

Le résultat d'exploitation est une perte de 602 millions d'euros à comparer à une perte de 227 millions d'euros en 2013. La détérioration du résultat d'exploitation de 375 millions d'euros, provient principalement des effets stocks négatifs de 620 millions d'euros en 2014 contre des effets stocks négatifs de 70 millions d'euros en 2013. Hors effets stocks, le résultat d'exploitation est un gain de 18 millions d'euros en 2014 contre une perte de 157 millions d'euros en 2013 soit une hausse de 175 millions d'euros provenant de l'amélioration des marges de raffinage constatée au cours du second semestre 2014.

Le résultat financier négatif de 15 millions d'euros est constitué des différences de change nettes négatives pour 29 millions d'euros, de dividendes reçus pour 15 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 1 million d'euros. Les différences négatives de change reflètent essentiellement la hausse du dollar constatée au cours du dernier trimestre 2014.

Le résultat exceptionnel est un profit de 35 millions d'euros et comprend principalement un remboursement de la contribution sociale de solidarité pour un montant de 35 millions d'euros suite aux dégrèvements accordés par le RSI (Régime Social des Indépendants) en 2014. Esso S.A.F. après avoir examiné de manière approfondie son positionnement vis-à-vis du taux réduit dont bénéficient les entreprises de négoce en gros de combustibles et de commerce de détail des carburants concernant la contribution sociale de solidarité, a considéré qu'elle pouvait bénéficier de ce taux réduit et a donc introduit en 2014 les demandes de dégrèvement qui en résultent.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est une perte de 568 millions d'euros en 2014.

Montant des distributions des 3 derniers exercices:

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2011	12 854 578	€ 4,00
2012	12 854 578	€ 2,00
2013	12 854 578	-

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 font apparaître une perte de 568 095 267,14 euros auquel est ajouté le report à nouveau précédent soit:

Perte de l'exercice 2014	(568 095 267,14)	euros
Report à nouveau avant affectation	101 977 523,37	euros
total :	(466 117 743,77)	euros

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 18 juin 2015.

Report à nouveau après affectation	(466 117 743,77)	euros
soit un total de :	(466 117 743,77)	euros

Un prélèvement sur la réserve facultative pour fluctuations des cours sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour être ajouté au report à nouveau de la manière suivante :

Report à nouveau avant prélèvement	(466 117 743,77)	euros
Prélèvement sur la réserve facultative	470 000 000,00	euros
Report à nouveau après prélèvement :	3 882 256,23	euros

4- RESUME DES RESULTATS DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.

(millions d'euros)	2014		2013	
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	*13 686*		*14 312*	
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	*1 745*		*1 727*	
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise		15 431		16 039
Production stockée/(déstockée) et divers		(56)		(60)
Total des produits d'exploitation		**15 375**		**15 979**
Charges d'exploitation hors amortissements	*(15 954)*		*(16 181)*	
Amortissements	*(23)*		*(25)*	
Total des charges d'exploitation		**(15 977)**		**(16 206)**
Résultat d'exploitation		**(602)**		**(227)**
Résultat financier		**(15)**		**29**
Résultat courant		**(617)**		**(198)**
Amortissements dérogatoires		35		7
Dotations aux provisions pour risques		(43)		(1)
Autres éléments exceptionnels		43		16
Résultat exceptionnel		**35**		**22**
Participation et intéressement des salariés		(1)		(1)
Impôts sur les sociétés		15		3
Résultat net		**(568)**		**(174)**

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

5- RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERES ANNEES

	2010	2011	2012	2013	2014
I. CAPITAL EN FIN D' EXERCICE					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d' actions ordinaires existantes (1)	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L' EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	12 425,8	15 738,9	17 465,6	16 038,7	15 431,3
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	277,5	154,3	150,6	(214,1)	(398,1)
Impôts sur les bénéfices	81,0	37,3	40,1	(2,5)	(15,3)
Participation et interessement des salariés	2,0	1,5	1,3	0,7	1,3
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	155,4	67,8	39,1	(174,1)	(568,1)
Résultat distribué (2)	77,1	51,4	25,7	0	0
III. RESULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	15,1	9,0	8,5	(16,5)	(29,9)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	12,1	5,3	3,0	(13,5)	(44,2)
Dividende attribué à chaque action	6,0	4,0	2,0	0,0	0,0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	458	440	428	417	410
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	59,2	61,8	62,6	63,3	60,3
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	69,6	69,5	73,3	70,9	68,8

(1) Actions détenues pour 82.89 % par ExxonMobil France Holding SAS

(2) Montant dont la distribution est proposée par le Conseil d' Administration.

(3) La definition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

C- COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ESSO S.A.F.

COMPTE DE RESULTAT 20

BILAN 21

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 22

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 23

NOTES ANNEXES 24

Généralités
1- Principes comptables
2- Faits significatifs de la période
3- Evénements postérieurs à la clôture

Compte de résultat
4- Chiffre d'affaires
5- Achats consommés et charges externes
6- Autres produits et charges opérationnels
7- Autres produits et charges financiers
8- Impôts courants et différés

Bilan
9- Tableau de variation des immobilisations et amortissements
10- Actifs financiers non courants et courants
11- Créances financières court terme
12- Tableau de variation des impôts différés
13- Détail des stocks
14- Détail des créances clients et autres créances
15- Information sur le Capital
16- Passifs financiers
17- Tableau de variation des provisions
18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement
19- Engagements de retraite et assimilés
20- Détail des fournisseurs et autres dettes

Autres informations
21- Information sectorielle
22- Engagements hors bilan
23- Informations sur les parties liées
24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.
25- Facteurs de risques
26- Procédures et litiges en cours
27- Normes et interprétations applicables par anticipation
28- Honoraires des commissaires aux comptes

Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ( )

Compte de résultat consolidé

(millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013	Note
Chiffre d'affaires	**15 673,8**	**16 286,9**	*4 & 21*
Autres produits de l'activité	44,8	73,4	
Sous total produits des activités ordinaires	**15 718,6**	**16 360,3**	
Achats consommés et charges externes	(15 575,1)	(15 958,8)	*5*
Charges de personnel	(281,5)	(286,3)	
Impôts et taxes	(55,3)	(51,7)	
Dotation aux amortissements	(119,6)	(123,0)	
Dotation aux provisions	(242,2)	(52,3)	
Autres produits et charges d'exploitation	(64,6)	(67,0)	
Résultat opérationnel courant	**(619,7)**	**(178,8)**	
Autres produits opérationnels	43,0	-	*6*
Autres charges opérationnelles	(10,9)	-	*6*
Résultat opérationnel	**(587,6)**	**(178,8)**	
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-	*7*
Coût de l'endettement financier brut	(8,6)	(4,7)	*7*
Coût de l'endettement financier net	**(8,6)**	**(4,7)**	
Autres produits financiers	**15,3**	**15,1**	*7*
Autres charges financières	**(0,9)**	**-**	*7*
Impôts courants et différés	**135,2**	**58,9**	*8*
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	
Résultat net des activités poursuivies	**(446,6)**	**(109,5)**	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	**-**	**-**	
Résultat net	**(446,6)**	**(109,5)**	
Part du groupe	(446,6)	(109,5)	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	(34,74)	(8,52)	
Résultat dilué par action (1)	(34,74)	(8,52)	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	Exercice 2014	Exercice 2013	Note
Résultat net	**(446,6)**	**(109,5)**	
Eléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres non consolidés par contrepartie en capitaux propres	6,2	7,8	*10*
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(0,2)	(1,0)	
Eléments non recyclables en résultat net			
Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	(339,6)	69,9	*19*
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	116,9	(24,1)	
Résultat global consolidé	**(663,3)**	**(56,9)**	
Part du groupe	(663,3)	(56,9)	
Intérêts minoritaires	-	-	

(1) *Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578)*

Bilan consolidé

(millions d'euros)

ACTIF	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	35,4	53,8	*9*
Immobilisations corporelles	918,5	1 099,7	*9*
Actifs financiers	129,7	125,0	*10*
Autres créances	2,3	20,0	*14*
Impôts différés actifs	446,0	195,3	*1 & 12*
Actifs classés comme détenus à la vente	138,9	-	
Total	**1 670,8**	**1 493,8**	
Actifs courants			
Stocks et en cours	1 026,7	1 623,9	*13*
Créances clients et comptes rattachés	499,5	621,2	*14 & 25*
Créances financières court terme	11,1	8,7	*11*
Autres créances	166,8	153,6	*14*
Impôts courants actifs	-	28,5	
Disponibilités	14,8	23,1	*16*
Total	**1 718,9**	**2 459,0**	
TOTAL ACTIF	**3 389,7**	**3 952,8**	

(millions d'euros)

PASSIF	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013	Note
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	*15*
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	834,6	1 158,0	
Résultat de l'exercice groupe	(446,6)	(109,5)	
Intérêts minoritaires	-	-	
Total	**496,5**	**1 157,0**	
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	127,6	128,5	*16*
Impôts différés passifs	-	-	*1 & 12*
Provisions non courantes	1 477,7	1 123,8	*17*
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-	
Total	**1 605,3**	**1 252,3**	
Passifs courants			
Endettement court terme	299,7	324,7	*16*
Provisions courantes	53,5	55,5	*17*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	639,8	884,6	*20*
Autres dettes	294,9	278,7	*20*
Impôts courants passifs	-	-	
Total	**1 287,9**	**1 543,5**	
TOTAL PASSIF	**3 389,7**	**3 952,8**	

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1er janvier 2013	**98,4**	**10,1**	**93,8**	**(400,8)**	**1 435,7**	**1 237,2**	**-**
dividende 2012 payé en 2013					(25,7)	(25,7)	-
actifs financiers évalués à la juste valeur			6,8			6,8	
écarts actuariels de la période				45,8		45,8	
paiements fondés sur des actions					2,5	2,5	
Autres variations					(0,1)	(0,1)	-
Résultat 2013					(109,5)	(109,5)	
Au 1er janvier 2014	**98,4**	**10,1**	**100,6**	**(355,0)**	**1 302,9**	**1 157,0**	**-**
actifs financiers évalués à la juste valeur			6,0			6,0	
écarts actuariels de la période				(222,7)		(222,7)	
paiements fondés sur des actions					2,7	2,7	
Autres variations					0,1	0,1	-
Résultat 2014					(446,6)	(446,6)	
Au 31 décembre 2014	**98,4**	**10,1**	**106,6**	**(577,7)**	**859,1**	**496,5**	**-**

Note : Au 31 décembre 2014, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 500 millions d'euros destinée à compenser les baisses de valeur FIFO des stocks.

Tableau des flux de trésorerie

(millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	(446,6)	(109,5)
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	2,1	(1,0)
Amortissements et provisions	6,7	62,2
Capacité d'autofinancement	**(437,8)**	**(48,3)**
Variation du besoin en fonds de roulement	518,6	(109,6)
Flux net de trésorerie d'exploitation	**80,8**	**(157,9)**
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/ Distribution (1)	(62,8)	(106,4)
Produit brut des cessions	2,0	16,7
Flux de trésorerie d'investissement	**(60,8)**	**(89,7)**
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	-	(25,7)
Augmentation de l'endettement (2)	-	255,9
Diminution de l'endettement (2)	(30,1)	
Flux de trésorerie de financement	**(30,1)**	**230,2**
Variation de trésorerie (3)		
Trésorerie d'ouverture	23,0	40,4
Trésorerie de clôture	12,9	23,0
Variation de trésorerie	**(10,1)**	**(17,4)**

(1) : Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries

(2) : Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans le paragraphe 16 des notes annexes aux comptes consolidés

(3) : Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	ouverture	clôture
Disponibilités	23,1	14,8
Banques créditrices	(0,1)	(1,9)
Trésorerie nette	23,0	12,9

Notes annexes aux comptes consolidés

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, La Défense (92 095 Paris la Défense Cedex).
L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage- Distribution de l'industrie pétrolière.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2015.

1- Principes comptables

1.1- Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 31 décembre 2014 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014 sont les suivantes :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- Amendements à IFRS 10, 11, 12 – Dispositions transitoires
- Amendements à IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises
- Amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 – Entités d'investissement
- Amendements à IAS 32 – Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs et de passifs financiers
- Amendements à IAS 36 – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la relation couverture

L'application de ces textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, le groupe Esso S.A.F. n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne d'application anticipée possible à compter du 1er janvier 2014, notamment :

- Améliorations annuelles 2013 des IFRS (cycle 2010-2012 et 2011-2013)
- IFRIC 21 – Droits et taxes
- Amendements IAS 19 – Contribution des membres du personnel

Le groupe Esso S.A.F. n'anticipe pas d'impact de ces normes sur ses comptes consolidés.

1.2- Principes de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiales	No SIREN	Siège social	%
Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Tour Manhattan 92095 Paris La Défense Cedex	100
Activité: Raffinage d'hydrocarbures			
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99
Activité: Distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 10-3 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2014. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 "effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat. Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique "autres produits et charges financiers".

1.3- Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique et la période de

recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Les attributions de quotas d'émissions de CO2 sont précisées dans la note annexe 22-3 aux comptes consolidés.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO2, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- Les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks,
- Les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- Les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- Les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First in, First out ou Premier entré, Premier sorti*),
- Les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre pour être restitués à l'Etat soit vendus,
- A la clôture,
    - une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le Groupe,
    - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles
- Les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes:

Constructions	de	20	à	50 ans
Installations industrielles	de	10	à	30 ans
Autres immobilisations corporelles	de	5	à	25 ans

Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. peut effectuer un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée.

  Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Compte tenu de l'intégration de ses activités le groupe Esso S.A.F. a retenu une seule UGT « Raffinage-Distribution » composée principalement de ses deux raffineries et de son réseau de stations-service.

  Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement ou de l'UGT était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

- Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note annexe 9 aux comptes consolidés - Immobilisations incorporelles et corporelles.

Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l'IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO2 ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 25.4 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.
Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification 'own use' prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO2 ou de certificats d'économie d'énergie.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.
Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- La vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le Président-directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20% du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le Conseil d'Administration.
- Le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif,
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an,

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Stocks et en cours

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Impôts différés

Conformément l'IAS 12 "impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.
Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Créances clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.
Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.
Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

Impôts courants

Les impôts courants correspondent aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés. Ils sont présentés sur une ligne spécifique du bilan, conformément à la norme IAS 12 "impôts sur le résultat".
Au 31 décembre 2014 la société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 5 sociétés.

Disponibilités

La trésorerie excédentaire est placée au sein du Groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Provisions

Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraites versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.
Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont également inscrits au passif du bilan et la variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le Groupe pour le calcul des engagements font périodiquement l'objet d'une revue par un actuaire indépendant. La dernière revue a été effectuée en 2012.

Provisions pour remise en état des sites

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Concessions

Au 31 décembre 2014, le groupe Esso S.A.F. dispose de 48 contrats de concession et/ou de sous-concession pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée de vie restante de la concession le cas échéant.
Le concédant ne contrôlant et ne règlementant ni les bénéficiaires ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournit grâce à ses infrastructures, ces contrats de concession n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 "produits des activités ordinaires".
Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers; en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

Contribution Economique Territoriale (CET)

La CET est constituée de deux composantes, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) qui présente des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est assise sur la valeur ajoutée. Le texte de l'IAS 12 et les délibérations de l'IFRIC n'ayant pas permis de qualifier la CVAE comme un impôt sur les sociétés, il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement sur la qualification de la CVAE.

Le groupe Esso S.A.F. considérant que la CVAE ne peut s'analyser en substance comme un impôt sur le résultat compte tenu que la différence significative entre la valeur ajoutée du groupe et son résultat net, Esso S.A.F. considère la CVAE comme une charge opérationnelle. La CFE est également traitée comme une charge opérationnelle.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles peu fréquentes qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de restructuration, cessions d'actifs, provisions relatives à des litiges majeurs, certaines dépréciations d'actifs non courants.

Segmentation

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les opérations du groupe Esso S.A.F. sont présentées dans un seul secteur Raffinage-Distribution comme indiqué dans la note 21 sur l'information sectorielle.

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne

- les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :
  - le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
  - le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées,

- Les opérations avec les dirigeants du groupe Esso S.A.F. Compte tenu de l'organisation du groupe, l'information concerne les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F., faisant partie du personnel salarié ou recevant des jetons de présence.

- Les paiements fondés sur des actions (norme IFRS 2). L'information concerne certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

2- Faits significatifs de la période

- ***Forte baisse du prix du pétrole brut au 2nd semestre 2014***

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) ont un impact important sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F.

Compte tenu de la forte baisse du prix du pétrole brut observée en fin d'année 2014 et qui s'est prolongée début 2015, la valeur des stocks du groupe a chuté de 603 millions d'euros en 2014 passant d'un montant de 1576 millions d'euros fin 2013 à un montant de 973 millions d'euros fin 2014.

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires calculée sur la période de réalisation du stock. Pour l'exercice

2014, ces effets stocks sont fortement négatifs à 620 millions d'euros avant impôts, et ont eu un impact significatif sur le résultat comptable et le niveau des fonds propres au 31 décembre 2014.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face à une fluctuation de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 500 millions d'euros au 31 décembre 2014.

- ***Accord avec DCC Energy France SAS pour la vente du Réseau de stations-service***

Esso S.A.F. a annoncé le 28 août 2014 un projet d'accord avec la société DCC Energy France SAS, filiale française de DCC Energy Limited*, pour la vente de son réseau de stations-service et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme, marquant ainsi la poursuite du développement de son réseau de revendeurs à la marque.

Le contrat de cession a été signé le 30 décembre 2014 et comprend la cession de 274 stations-service automatiques Esso Express et de 48 concessions de stations-service autoroutières, pour un montant total de 106 millions d'euros qui inclut le transfert des responsabilités environnementales. Par ailleurs, DCC Energy France SAS mettra tout en œuvre pour poursuivre les relations commerciales avec les 75 stations-service appartenant à des tiers et opérant actuellement sous la marque Esso.
La cession interviendra après apport partiel d'actifs par Esso S.A.F. de l'activité de distribution de carburants en stations automates opérant sous la marque Esso Express à sa filiale CERTAS Energy France, dont les titres seront cédés à DCC Energy France SAS.

DCC Energy deviendra revendeur à la marque Esso et continuera d'approvisionner ses stations-service en carburants Esso à travers un contrat d'approvisionnement long terme. Le consommateur continuera ainsi à bénéficier de la qualité des carburants Esso et à utiliser la carte Esso Card dans le réseau de stations-service opéré par DCC Energy.

La mise en œuvre de l'accord reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction et il est prévu que le changement de contrôle intervienne au cours du deuxième trimestre 2015.

En France, le réseau aux couleurs Esso comprend près de 650 stations-service dont près de la moitié sont des stations-service Esso Express

La norme IFRS 5 « Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » a été appliquée par le groupe au 31 décembre 2014.

*DCC Energy Limited est une division de DCC PLC, un groupe Irlandais qui opère à travers l'Europe dans les secteurs de l'énergie, les technologies, la santé, l'environnement et l'alimentaire.

- ***Vente de l'activité Esso Card***

Le 7 novembre 2013, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord en vue de la cession de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).
Ce projet de transaction incluait la vente de sa filiale SEDOC en charge de la gestion de l'Esso Card en France.
La cession de cette activité est devenue effective le 1er décembre 2014, les conditions suspensives ayant été levées et les autorisations administratives obtenues.
WES continuera de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.
La mise en place de cet accord n'a pas d'effet sur les autres activités du groupe Esso S.A.F.

3- Evénements postérieurs à la clôture

Arrêts programmés de plusieurs unités de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon

Plusieurs unités de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt à partir du 11 février 2015 dans le cadre d'un arrêt programmé. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 247 000 barils/jour a été limitée à environ 177 000 barils/jour pendant cette période. Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur les équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité du site. La raffinerie a redémarré progressivement ses opérations au cours des premières semaines du mois d'avril 2015. Pendant toute cette période les clients de la société ont continué à être approvisionnés normalement.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

Compte de résultat consolidé

4- Chiffre d'affaires

(millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Ventes de biens	13 678,0	14 304,8
Prestations de services	251,4	255,5
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 744,4	1 726,6
TOTAL	**15 673,8**	**16 286,9**

Les ventes de biens correspondent à des ventes de produits pétroliers.

5- Achats consommés et charges externes

(millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Achats consommés	(14 182,5)	(15 005,1)
Variation de stocks	(411,0)	(12,2)
Effets de change opérationnels	(33,5)	24,6
Charges externes	(948,1)	(966,1)
TOTAL	**(15 575,1)**	**(15 958,8)**

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

6- Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les charges de restructuration, constituées de coûts de plans sociaux, ainsi que des éléments non récurrents significatifs et inhabituels.

(millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Remboursement contribution sociale de solidarité des sociétés	35,1	
Remboursement Commission Européenne litige paraffines	1,8	
Cession de l'activité Esso Card	6,1	
Total autre produits opérationnels	**43,0**	**-**
Coûts de restructuration	(1,6)	
Provision sinistre sur le site d'Ambes	(2,8)	
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(6,5)	
Total autres charges opérationnelles	**(10,9)**	**-**
Total des autres produits et charges opérationnels	**32,1**	**-**

Un remboursement de contribution sociale de solidarité des sociétés a été constaté pour un montant de 35 millions d'euros suite à des dégrèvements accordés par le RSI (Régime Social des Indépendants). Esso S.A.F. après avoir examiné de manière approfondie son positionnement vis-à-vis du taux réduit dont bénéficient les entreprises de négoce en gros de combustibles et de commerce de détail des carburants concernant la contribution sociale de solidarité, a considéré qu'elle pouvait bénéficier de ce taux réduit et a donc introduit en 2014 les demandes de dégrèvement qui en résultent.

7- Produits et charges financiers

(millions d'euros)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	0,0	0,0
Dividendes versés par les filiales non consolidées	15,2	13,7
Intérêts versés par les filiales non consolidées	0,0	0,0
Ecarts de change positifs	0,0	1,4
Autres produits financiers	0,1	0,0
Total produits financiers	**15,3**	**15,1**
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(2,0)	(2,2)
Coût de l'endettement financier brut	(2,6)	(1,6)
Intérêts versés aux filiales non consolidées	-	(0,7)
Ecarts de change négatifs	(4,0)	-
Autres charges financières	(0,9)	(0,2)
Total charges financières	**(9,5)**	**(4,7)**
Résultat financier	**5,8**	**10,4**

8- Impôts courants et différés

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2014 est un produit d'impôt pour un montant de 135,2 millions d'euros contre un produit d'impôt de 58,9 millions d'euros en 2013. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est une perte de 581,8 millions d'euros contre une perte de 168,5 millions d'euros en 2013. Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2014 consolidé comprend un impact de 73 millions d'euros lié à un montant de déficit fiscal non activé (confère note 12) et s'analyse comme suit :

(millions d'euros)

Impôts courants et différés	Exercice 2014	Exercice 2013
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	**(581,8)**	**(168,5)**
Taux d'imposition	38,00%	38,00%
Impôt théorique	**221,1**	**64,0**
Incidence		
- des charges et produits non taxables	6,4	5,3
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34.43%	(21,2)	(8,5)
- déficit fiscal non activé	(73,0)	
- divers	1,9	(1,9)
Impôt réel des activités poursuivies	**135,2**	**58,9**
Dont :		
Impôt courant	1,2	(0,1)
Impôt différé	134,0	59,0

Bilan consolidé

9- Immobilisations incorporelles et corporelles

9-1 Tests de dépréciation

Conformément à la norme IAS36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso S.A.F., étant inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 496 millions d'euros au 31 décembre 2014, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire et un test de dépréciation a donc été effectué.

Le niveau moyen des marges de raffinage récemment observées sur le marché apparaissant comme un indice de perte de valeur éventuelle de ses actifs industriels, un test de dépréciation a été effectué en comparant la valeur recouvrable des actifs attachés aux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-mer avec leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs projetés pour chaque site industriel, de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte de la persistance d'un environnement de bas de cycle jusqu'en 2019.

Les flux de trésorerie futurs établis après impôts ont été actualisés à un taux de 6,75% qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1%.

Aucune dépréciation des actifs concernés n'a été comptabilisée à la suite du test effectué.
Un taux de croissance à l'infini à 0% ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure aux valeurs comptables testées.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les actifs incorporels en 2014.

9.2 Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2014 est la suivante :

(millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute (1)	131,0	1,3	(3,3)	129,0
Amortissements (1)	(62,2)	(6,2)	3,1	(65,3)
Dépréciation	(15,0)			(15,0)
Valeur nette	**53,8**	**(4,9)**	**(0,2)**	**48,7**
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	**2 694,1**	**61,6**	**(30,8)**	**2 724,9**
Raffinage (2)	2 138,9	40,6	(3,2)	2 176,3
Distribution (3)	555,2	21,0	(27,6)	548,6
Amortissements	**(1 594,4)**	**(113,4)**	**27,0**	**(1 680,8)**
Raffinage (2)	(1 225,6)	(91,5)	2,4	(1 314,7)
Distribution (3)	(368,8)	(21,9)	24,6	(366,1)
Valeur nette	**1 099,7**	**(51,8)**	**(3,8)**	**1 044,1**

(1) dont actifs classés comme détenus à la vente pour une valeur nette en fin de période de 13,3 M€
(2) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 25,8M€
(3) dont actifs classés comme détenus à la vente pour une valeur nette en fin de période de 125,6 M€

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2013 était la suivante :

(millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	129,2	4,0	(2,2)	131,0
Amortissements	(56,4)	(6,5)	0,7	(62,2)
Dépréciation	(12,0)	(3,0)		(15,0)
Valeur nette	**60,8**	**(5,5)**	**(1,5)**	**53,8**
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	**2 681,2**	**102,4**	**(89,5)**	**2 694,1**
Raffinage (1)	2 072,7	82,7	(16,5)	2 138,9
Distribution	608,5	19,7	(73,0)	555,2
Amortissements	**(1 553,2)**	**(116,5)**	**75,3**	**(1 594,4)**
Raffinage (1)	(1 149,7)	(91,3)	15,4	(1 225,6)
Distribution	(403,5)	(25,2)	59,9	(368,8)
Valeur nette	**1 128,0**	**(14,1)**	**(14,2)**	**1 099,7**

(1) dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 29,8M€
Note : Le groupe n'avait pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente au 31 décembre 2013

10- Actifs financiers non courants et courants

10-1 Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2014 est la suivante :

(millions d'euros)

Actifs financiers	au 31 décembre 2013	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2014
Actifs financiers disponibles à la vente	1,2		(0,1)		1,1
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	122,0			6,2	128,2
Créances sur filiales et participations non consolidées	1,4		(1,4)		0,0
Autres immobilisations financières	0,4				0,4
Total	**125,0**	**-**	**(1,5)**	**6,2**	**129,7**

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2013 était la suivante :

(millions d'euros)

Actifs financiers	au 31 décembre 2012	augmentations	diminutions	Variation de la juste valeur (1)	au 31 décembre 2013
Actifs financiers disponibles à la vente	1,2				1,2
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	114,2			7,8	122,0
Créances sur filiales et participations non consolidées	2,3		(0,9)		1,4
Autres immobilisations financières	0,6		(0,2)		0,4
Total	**118,3**	**-**	**(1,1)**	**7,8**	**125,0**

(1) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

10-2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice (1)	Chiffre d'affaires de l'exercice (1)	Bénéfice ou (perte) de l'exercice (1)	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux (1)	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés par la société en 2014
1- Filiales (supérieures à 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	6 829	4 388	261	50,01	1 372	B	niveau 3	-
Sous-total filiales	**6 829**	**4 388**	**261**		**1 372**			**-**
2- Participations (comprises entre 20 et 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société Pétroliere du Val de Marne (SPVM)	5 193	4 644	(375)	50,00	4	B	niveau 3	-
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	3 364	3 225	358	43,00	-	B	niveau 3	-
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPP)	19 525	6 173	597	37,00	4 978	B	niveau 3	-
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	15 504	10 575	874	34,00	2 592	B	niveau 3	283
- Raffinerie du midi	17 343	17 140	3 471	33,33	2 790	B	niveau 3	1 140
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	8 955	32 925	7 945	33,33	554	B	niveau 3	2 303
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	15 395	11 982	1 702	25,85	426	B	niveau 3	220
Sous-total participations comprises entre 20 et 50%	**85 279**	**86 664**	**14 572**		**11 344**			**3 946**
3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participatiions évaluées à la juste valeur	61 709	269 238	54 170		10 826	M (A,B,C,D)	niveau 3	8 354
Sous-total participations inférieures à 20%	**61 709**	**269 238**	**54 170**		**10 826**			**8 354**
TOTAL	**153 817**	**360 290**	**69 003**		**23 542**			**12 300**

(milliers d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013	variation
Juste valeur des titres (2)	128 200	122 000	6 200
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(23 542)	(23 542)	-
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global (3)	**104 658**	**98 458**	**6 200**

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20% par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base de données 2013, ces filiales et participations représentent seulement 2,47% de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 1,63% du passif hors capitaux propres et 0,91% du chiffre d'affaires.

(1) Données de l'exercice 2013

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1: valorisation basée sur des prix côtés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2: valorisation fondée sur des données autres que des prix côtés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix)
- niveau 3: valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles)
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA
-
- méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2014, le taux d'actualisation retenu est de 7,25% stable par rapport au 31 décembre 2013.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,5% et 7% au 31 décembre 2014 contre 7% au 31 décembre 2013.

Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1%.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1% entrainerait une baisse de 12 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2014. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10% aurait un impact négatif de 11 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2014.

(3) La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant

10-3 Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(millions d'euros)

Année 2014	Esso Raffinage S.A.S.	Worex S.N.C.
pourcentage de détention	***100%***	***99,99%***
INFORMATIONS FINANCIERES		
- Actifs non courants	849,0	23,8
- Actifs courants	174,1	107,6
TOTAL ACTIF	**1 023,1**	**131,4**
- Capitaux propres part de l'entité	178,6	(2,4)
- Passifs non courants	603,2	4,9
- Passifs courants	241,3	128,9
TOTAL PASSIF	**1 023,1**	**131,4**
RESULTAT NET	**23,7**	**(0,2)**

11- Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 (8,7 millions d'euros au 31 décembre 2013) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

12- Tableau de variation des impôts différés

(millions d'euros)

Impôts différés	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		(149,4)		(177,1)
Impôts différés sur les décalages temporaires	22,0		8,8	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(27,1)		(25,3)
Impôts différés sur les participations		(4,5)		(4,3)
Impôts différés sur les provisions pour retraites	246,3		233,7	
Impôts différés sur les provisions pour retraites - écarts actuariels	270,0		162,9	
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		(81,0)		(76,0)
Impôts différés sur déficits reportables	169,7		72,6	
Total	**708,0**	**(262,0)**	**478,0**	**(282,7)**
Compensation des impôts différés actifs/passifs	**446,0**		**195,3**	

Au 31 décembre 2014, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 704,7 millions d'euros dont 213,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2013 et 491,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 après reprise anticipée de provisions réglementées pour amortissements dérogatoires à hauteur de 91 millions d' euros. La perte fiscale de 491,4 millions d'euros de l'exercice 2014 est intégralement imputable à la baisse de la valeur des stocks à la suite de la baisse du cours du pétrole brut à 55$/ baril au 31 décembre 2014.

Le groupe apprécie la probabilité de consommation des pertes fiscales sur une durée de 10 ans qui tient compte de ses activités industrielles à long terme et du cycle de ses marchés.

Au titre de l'exercice 2014, le groupe a décidé de limiter à 279 millions d'euros le montant du déficit fiscal dont la consommation est estimée probable pour le calcul d'un impôt différé actif de 96,1 millions d'euros, réduisant ainsi l'horizon de consommation de ses déficits reportables.

Cette estimation tient compte des perspectives de résultat opérationnel à partir d'hypothèses de marges de raffinage intégrant la persistance d'un environnement de bas de cycle jusqu'en 2019, d'une probable hausse des prix du pétrole brut à un niveau de 80$/ baril à moyen terme (*), représentant un gain fiscal sur stocks de 279 millions d'euros, mais aussi des incertitudes liées à l'évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut et du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles qui pourraient en résulter.

Ainsi, le montant total des impôts différés actif estimés recouvrables par le groupe sur la base du déficit fiscal reportable activé (492,7 millions d'euros) ressort donc à 169,7 millions d'euros.

(*) Niveau projeté à cet horizon par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F (IHS-CERA)

13- Détail des stocks

(millions d'euros)

Stocks	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Pétrole brut		
Valeur Brute	545,1	865,1
Dépréciation	(59,3)	(5,7)
Valeur nette	**485,8**	**859,4**
Produits intermédiaires et finis		
Valeur Brute	639,1	724,0
Dépréciation	(151,8)	(7,5)
Valeur nette	**487,3**	**716,5**
Sous total produits prétroliers	***973,1***	***1 575,9***
Autres		
Valeur Brute	62,0	57,5
Dépréciation	(8,4)	(9,5)
Sous total autres stocks	**53,6**	**48,0**
Total (net)	**1 026,7**	**1 623,9**

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2014 s'élève à 26,8 millions d'euros.

14- Détail des créances clients et autres créances

(millions d'euros)

Créances clients et comptes rattachés	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	314,3	455,7
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	185,2	165,5
Total	**499,5**	**621,2**

(millions d'euros)

Autres créances	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Autres créances non courantes		
Etat et collectivités (1)	2,3	-
Commission Européenne		20,0
Total	**2,3**	**20,0**
Autres créances courantes		
Personnel	1,9	1,7
Etat et collectivités (2)	71,4	54,6
Débiteurs divers	62,6	73,2
Charges constatées d'avance	30,9	24,0
Total	**166,8**	**153,6**
Total	**169,1**	**173,6**

(1) crédits d'impôts recherche et CICE
(2) hors impôts courants actifs

15- Informations sur le capital

Au 31 décembre 2014, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.
Au 31 décembre 2014, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89%.

Au 31 décembre 2014, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08% du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Gestion du capital

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a un endettement financier net de 401 millions d'euros à fin 2014 (421 millions d'euros à fin 2013). Les engagements de retraite ne sont pas externalisés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89% depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Compte tenu de la perte réalisée au cours de l'exercice 2013 aucun dividende n'a été versé au titre de cet exercice. Le dividende ordinaire versé par action au titre de l'exercice 2012 avait été de 2 € et de 4 € au titre de l'exercice 2011.

Pour l'exercice 2014, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

16- Passifs financiers

16-1 Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 millions d'euros utilisée à hauteur de 100 millions d'euros au 31 décembre 2014.

(millions d'euros)

Endettement long terme	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Contrat de location-financement (1)	27,2	28,0
Comptes bloqués participation du personnel	0,2	0,2
Compte groupe passif financier (2)	100,2	100,3
Total	**127,6**	**128,5**

1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Au 31 décembre 2014, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2014, soit 1.2141 ($/€). Au 31 décembre 2013, le taux du dollar était de 1.3791 ($/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

16-2 Endettement court terme

(millions d'euros)

Endettement court terme	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Compte groupe passif financier (1)	234,9	200,6
Avance financière reçue	18,3	20,7
Contrat de location financement	4,6	3,3
Financement court terme	40,0	100,0
Banque créditrice	1,9	0,1
Total	**299,7**	**324,7**

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA

16-3 Contrat de location-financement

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer (1)		
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles Raffinage	6,5	23,8	8,5
Total	**6,5**	**23,8**	**8,5**

(1) les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

16-4 Variation de l'endettement financier net du groupe

(millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013	Variation
Endettement long terme	(127,6)	(128,5)	0,9
Endettement court terme hors banque créditrice	(297,8)	(324,6)	26,8
Créances financières court terme	11,1	8,7	2,4
Total endettement financier	**(414,3)**	**(444,4)**	**30,1**
Banque créditrice	(1,9)	(0,1)	(1,8)
Disponibilités	14,8	23,1	(8,3)
Total trésorerie nette	**12,9**	**23,0**	**(10,1)**
Total endettement net	**(401,4)**	**(421,4)**	**20,0**

(millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Variation
Endettement financier net au début de la période	**(421,4)**	**(148,1)**	**(273,3)**
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	80,8	(157,9)	238,7
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(60,8)	(89,7)	28,9
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	-	(25,7)	25,7
Endettement financier net à la fin de la période	**(401,4)**	**(421,4)**	**20,0**

Note: le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie

17- Tableau de variation des provisions

La situation au 31 décembre 2014 est la suivante :

(millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1er janvier 2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2014
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	626,7	92,7	(50,3)	-	669,1
Provisions pour retraites - écarts actuariels (1)	476,3	339,9	(31,8)		784,4
Provisions pour restructurations	2,3	1,5	(2,9)	-	0,9
Provisions pour remise en état des sites	8,2	8,2	-	(3,2)	13,2
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	2,8	-	-		2,8
Autres provisions non courantes (2)	7,5	3,4	(3,0)	(0,6)	7,3
Total provisions non courantes	**1 123,8**	**445,8**	**(88,0)**	**(3,8)**	**1 477,7**
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	52,4	50,3		(52,5)	50,2
Provisions pour restructurations	3,1	2,9	-	(2,7)	3,3
Autres provisions courantes (2)	(0,0)	-	-	-	(0,0)
Total provisions courantes	**55,5**	**53,2**	**-**	**(55,2)**	**53,5**
Total provisions	**1 179,3**	**499,0**	**(88,0)**	**(59,0)**	**1 531,2**

(1) le détail du poste figure en note 19.
(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

A titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2013 était la suivante :

(millions d'euros)

Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1er janvier 2013	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2013
Provisions non courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	597,5	81,5	(52,3)	-	626,7
Provisions pour retraites - écarts actuariels (1)	585,4	-	(109,1)		476,3
Provisions pour restructurations	5,9	-	(3,6)	-	2,3
Provisions pour remise en état des sites	9,8	2,8	(0,1)	(4,3)	8,2
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	2,8	-	-		2,8
Autres provisions non courantes (2)	10,0	2,4	(0,3)	(4,6)	7,5
Total provisions non courantes	**1 211,4**	**86,7**	**(165,4)**	**(8,9)**	**1 123,8**
Provisions courantes					
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux (1)	50,1	61,6		(59,3)	52,4
Provisions pour restructurations	3,1	3,5	-	(3,5)	3,1
Autres provisions courantes (2)	(0,3)	-	0,3	-	(0,0)
Total provisions courantes	**52,9**	**65,1**	**0,3**	**(62,8)**	**55,5**
Total provisions	**1 264,3**	**151,8**	**(165,1)**	**(71,7)**	**1 179,3**

(1) le détail du poste figure en note 19.
(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

18- Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(millions d'euros)

Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers	(4,7)		(6,7)	
Stocks		597,2		8,2
Créances clients et comptes rattachés		121,7		143,4
Autres créances		4,5	(46,8)	
Impôts courants actifs		28,5	(28,5)	
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(244,8)		(162,3)	
Autres dettes		16,2	(13,6)	
Impôts courants passifs			(3,3)	
Total	**(249,5)**	**768,1**	**(261,2)**	**151,6**
Variation du besoin en fonds de roulement		**518,6**	**(109,6)**	-

19- Engagements de retraite et autres avantages assimilés

19-1 Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux. Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice de la couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies et à prestations définies.
Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Les provisions de retraites constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies. La gestion de ces régimes n'est pas externalisée.

Depuis le 1er janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

A - Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraites et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 1,5% (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 2% pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : la variation de 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation -taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 7,5%.
Les hypothèses retenues par le Groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue périodique par un actuaire indépendant. La dernière revue a été effectuée en 2012.

B - Evolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2014 sont ventilés comme suit :

(millions d'euros)

Engagements de retraite	Engagements de retraite	Ecarts actuariels	Total engagements provisionnés
au 31 décembre 2013	**675,2**	**476,5**	**1 151,7**
Droits supplémentaires acquis	17,3		17,3
Actualisation de la période	35,6		35,6
Contribution aux frais de mutuelle	5,8		5,8
Paiements de la période	(50,3)		(50,3)
Ecarts actuariels de la période (1)		339,6	339,6
Etalement des écarts actuariels	31,8	(31,8)	-
au 31 décembre 2014	**715,4**	**784,3**	**1 499,7**

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2013 était la suivante :

(millions d'euros)

Engagements de retraite	Engagements de retraite	Ecarts actuariels	Total engagements provisionnés
au 31 décembre 2012	**643,6**	**585,4**	**1 229,0**
Droits supplémentaires acquis	19,5		19,5
Actualisation de la période	32,9		32,9
Contribution aux frais de mutuelle	(0,7)		(0,7)
Paiements de la période	(59,1)		(59,1)
Ecarts actuariels de la période (1)		(69,9)	(69,9)
Etalement des écarts actuariels	39,0	(39,0)	-
au 31 décembre 2013	**675,2**	**476,5**	**1 151,7**

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

C – Montant de la charge pour retraite et autres avantages assimilés

(millions d'euros)

Analyse de la charge pour retraite et avantages assimilés comptabilisée	Exercice 2014	Exercice 2013
charge inscrite dans le résultat net		
Droits supplémentaires acquis	17,3	19,5
Actualisation du montant de l'obligation	35,6	32,9
Contribution aux frais de mutuelle	5,8	(0,7)
total charge dans le résultat net	**58,7**	**51,7**
charge / (produit) inscrit dans le résultat global		
Ecarts actuariels de la période	339,6	(69,9)
total charge / (produit) dans le résultat global	**339,6**	**(69,9)**
Total charge / (produit) dans résultat global consolidé	**398,3**	**(18,2)**

D- Paiements des retraites effectués en 2014 et montants prévisionnels 2015

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2013 à 50,3 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2015 sont stables par rapport à ceux effectués en 2014.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies se sont élevés en 2014 à 3,5 millions d'euros. Pour 2015, les versements à effectuer sont évalués pour un montant équivalent soit 3,6 millions d'euros.

19-2 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(millions d'euros)

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	31-déc-14	31-déc-13
Provisions pour retraite	715,4	675,2
Provisions des écarts actuariels	784,3	476,5
Provisions pour les médailles du travail	4,0	3,8
Total	**1 503,7**	**1 155,5**

20- Détail des fournisseurs et autres dettes

(millions d'euros)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	255,8	301,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	384,0	583,5
Total	**639,8**	**884,6**

(millions d'euros)

Autres dettes courantes	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Dettes fiscales et sociales	282,1	267,2
Subventions	0,7	0,7
Créditeurs divers	12,1	10,8
Produits constatés d'avance	0,0	0,0
Total	**294,9**	**278,7**

Autres informations

21 – Information sectorielle

21-1 Secteur opérationnel

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.
Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.
Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

21-2 Secteur géographique

Chiffres d'affaires

(millions d'euros)

Chiffre d'affaires	Exercice 2014	Exercice 2013
France	13 415	13 903
Exportations	2 259	2 384
TOTAL CONSOLIDE	**15 674**	**16 287**

Actifs

Les acquisitions d'actifs incorporels et corporels du groupe Esso S.A.F. concernent exclusivement la France.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil. Ces créances commerciales sont évaluées à 117 millions d'euros au 31 décembre 2014.

21-3 Information sur les produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

	Année 2014		Année 2013	
	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros
Carburants Aviation	1 859	1 060	1 856	1 144
Supercarburants Automobile	4 788	2 497	4 665	2 680
Gazole et Fioul domestique	10 865	6 436	9 874	6 461
Fiouls Lourds	1 041	429	1 831	854
Gaz de Pétrole Liquéfié	662	201	675	234
Produits semi-finis	4 085	1 746	3 791	1 758
Ventes de carburants et combustibles	***23 300***	***12 369***	***22 692***	***13 131***
Ventes Lubrifiants et Spécialités	***1 289***	***1 109***	***1 246***	***1 105***
Total ventes de produits raffinés hors taxes	**24 589**	**13 478**	**23 938**	**14 236**
Ventes de pétrole brut	427	200	135	70
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	**25 016**	**13 678**	**24 073**	**14 306**
Ventes de services		251		255
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 745		1 726
Chiffre d'affaires (hors TVA)		**15 674**		**16 287**
dont volumes ventes activités de Distribution sur marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)	*15 322*	-	*14 156*	-

21-4 Information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

(millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	**Exercice 2014**	**Exercice 2013**
Groupe ExxonMobil	3 751	4 022
Autres sociétés pétrolières	1 694	2 005
Autres clients (1)	8 484	8 534
Ventes de produits et services hors taxes	**13 929**	**14 561**
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 745	1 726
Chiffre d'affaires (hors TVA)	**15 674**	**16 287**

(1) aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires

22- Engagements hors bilan

22-1 Engagements donnés

(millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Contrat Air Liquide (1)	74	82
Engagements d'achats d'immobilisations (2)	44	32
Autres engagements donnés (3)	25	32
Total	**143**	**147**

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.
Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense.

22.2 Engagements reçus

(millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	au 31 décembre 2014	au 31 décembre 2013
Crédits d'enlèvement en douane	251	251
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients	179	220
Total	**430**	**471**

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

22.3 Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Echange de Quotas d'Emissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1er janvier 2005, l'Etat attribue gratuitement des quotas d'émission de CO2 aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une nouvelle période du SEQE a débuté le 1er janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec de nouvelles règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement.
Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'Etat pour la nouvelle période de 8 ans, 2013-2020, soit 16149 milliers de tonnes sont en baisse d'environ 30% par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14453 milliers de tonnes ce qui se traduit par davantage d'achats de quotas sur le marché.

En 2014, les quotas d'émissions restitués sont de 2679 milliers de tonnes contre 2738 milliers de tonnes en 2013.

Période 2013-2020

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	quotas alloués	quotas restitués
année 2013	2 152	2 738
année 2014	2 115	2 679
année 2015	2 077	
année 2016	2 039	
année 2017	2 000	
année 2018	1 961	
année 2019	1 922	
année 2020	1 882	
Total années 2013-2020	**16 149**	**5 417**

Période 2008-2012

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	quotas alloués	quotas restitués
année 2008	3 158	3 249
année 2009	3 158	2 906
année 2010	3 158	2 868
année 2011	3 158	2 720
année 2012	3 158	2 710
Total années 2008-2012	**15 790**	**14 453**

23- Informations sur les parties liées

23-1 Opérations avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché. Certaines constituent des conventions réglementées approuvées par le conseil d'administration de la société. Des informations sur ces conventions sont données dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Les montants comptabilisés en 2014 sont les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2014	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	**(10 742)**	(10 742)	
Achats de services	**(177)**	(160)	(17)
Achats de fournitures et utilités	**(77)**	4	(81)
Ventes de produits pétroliers	**3 536**	3 440	96
Prestation de services	**215**	192	23
Charges financières	**(3)**	(3)	
Produits financiers	**-**	-	

(millions d'euros)

Bilan au 31-12-2014	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	**(384)**	(375)	(9)
Créances commerciales	**182**	163	19
Dettes financières	**(353)**	(349)	(4)
Créances financières	**11**	6	5

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil
(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

A titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2013 étaient les suivants :

(millions d'euros)

Produits/charges année 2013	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	**(11 736)**	(11 736)	
Achats de services	**(176)**	(160)	(16)
Achats de fournitures et utilités	**(92)**	(11)	(81)
Ventes de produits pétroliers	**3 806**	3 692	114
Prestation de services	**216**	193	23
Charges financières	**(2)**	(2)	
Produits financiers	**-**	-	

(millions d'euros)

Bilan au 31-12-2013	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	**(584)**	(571)	(13)
Créances commerciales	**156**	137	19
Dettes financières	**(322)**	(317)	(5)
Créances financières	**9**	8	1

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil
(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

23-2 Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 16 millions d'euros au 31 décembre 2014 (19 millions d'euros au 31 décembre 2013)

23-3 Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2014 était de 762 milliers d'euros (663 milliers d'euros en 2013). Au 31 décembre 2014, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés était de 6 034 milliers d'euros (6 689 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

23-4 Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'ExxonMobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir

du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2014 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,7 millions d'euros (2,5 millions d'euros en 2013).

24- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

	Effectif salarié		Effectif mis à diposition de l'entreprise	
	Année 2014	Année 2013	Année 2014	Année 2013
Cadres	547	542	69	67
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 129	1 157	47	59
Ouvriers	167	146	9	5
TOTAL	**1 843**	**1 845**	**125**	**131**

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.
L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

25- Facteurs de risques

25-1 Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale et à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement difficile et marqué par:

- la baisse de la consommation de produits pétroliers qui a fait apparaitre une surcapacité de traitements se traduisant par des fermetures d'unité
- l'existence de déséquilibres structurels sur les marchés européens et français des carburants : on constate un déséquilibre toujours plus important dans la consommation des carburants, et ce en faveur du gazole. Ce dernier qui bénéficie d'une taxation bien moins forte que l'essence, représente plus de 80% de la consommation de carburants routiers en France. Les conséquences induites par cette fiscalité particulière ne sont pas compatibles avec l'outil de raffinage qui ne peut pas répondre à la demande en gazole (à partir d'un même baril de pétrole brut il n'est pas possible de raffiner 20% d'essence et 80% de gazole). C'est ainsi que la France a dû importer plus de la moitié des 40,7 millions de tonnes de gazole consommées en 2014.
- des exigences réglementaires croissantes, en particulier dans le domaine de l'environnement, de la gestion des sites industriels ou de spécifications des produits.
- plus récemment, le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès aux pétrole et gaz de schiste, et les productions d'unités récentes au Moyen Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est pour l'instant ralentie, sont venus aggraver la situation de surcapacité structurelle du raffinage européen.

L'industrie du raffinage peut aussi être soumise à des contraintes fiscales spécifiques qui peuvent porter atteinte à sa compétitivité : ainsi en 2012, elle a été pénalisée par une contribution exceptionnelle et rétroactive sur la valeur des stocks de produits pétroliers de nature à contribuer au redressement des comptes de l'Etat. Alors que la variation de la valeur courante des stocks est déjà soumise à l'impôt sur les sociétés, cette contribution supplémentaire portant sur tous les stocks pétroliers, y compris les stocks outil en raffinerie ou les stocks destinés à l'exportation, a entrainé une inégalité de traitement avec les seuls importateurs de produits finis.

En 2014, la forte baisse du prix du pétrole brut, et donc de la valeur de son stock dont une partie est affectée aux stocks de réserve pour la sécurité d'approvisionnement du pays, s'est traduite par la création d'une perte fiscale dont l'utilisation future est plafonnée alors que toute variation à la hausse de la valeur des stocks est imposée immédiatement.

25-2 Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maitrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (Environnement Business Planning) est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS ou « Operating Integrity Management System » permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger est en cours. La provision de 2,8 millions d'euros comptabilisée dans les comptes en 2010 a été maintenue au bilan du 31 décembre 2014.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation s'est terminée en 2013 actée par un arrêté préfectoral cadre. Un projet de règlement a été transmis au POA (réunion des Personnes et Organismes Associés). Le PPRT a été approuvé en aout 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est toujours en cours. Des réunions des Personnes et Organismes Associes (POA) ont eu lieu en 2012, 2013 ainsi qu'en janvier 2015 en vue d'établir un PPRT. Il est prévu de réactualiser tous les scénarios pouvant concerner la zone de Fos-sur-Mer dans le courant du 1er semestre 2015. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône sont en cours d'élaboration et d'approbation, et seraient sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a reçu un avis défavorable. Des modifications vont être apportées dans le courant de l'année 2015 pour une approbation envisagée en 2016.

25-3 Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.
Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 millions de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. A titre d'illustration, au 31 décembre 2014, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales est de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable au 31 décembre 2014 est de 469 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

25-4 Risques de marché : matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification 'own use' prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « ExxonMobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

De 1576 millions d'euros fin 2013, la valeur des stocks de produits pétroliers a chuté à 973 millions d'euros fin 2014 suite à l'effondrement de la baisse des cours du pétrole brut de 110$/baril fin 2013 à 55 $/baril fin 2014. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2014, ces effets stocks sont négatifs pour 620 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 70 millions en 2013. Cette chute des cours du brut a eu un impact significatif sur le résultat du groupe Esso S.A.F. en 2014.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente et dispose de ressources pour faire face à la baisse de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des

stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 500 millions d'euros au 31 décembre 2014.

(millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	année 2014	année 2013	année 2012	année 2011	année 2010
Montant de la réserve début de période	560	560	420	353	217
Affectation à la réserve (1)	-	-	140	67	136
Prélèvement sur la réserve (1)	(60)	-	-	-	-
Montant de la réserve fin de période	**500**	**560**	**560**	**420**	**353**

(1) : affectation du résultat de l'exercice précédent

25-5 Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.
Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les fortes variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.
En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(millions d'euros équivalents)

	Exercice 2014	Exercice 2013
Position nette à 30 jours	(520)	(570)
Position nette à 10 jours	175	180

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2014, une variation linéaire de 10% sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +61 M€ en cas de baisse du dollar, de -67 M€ en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à une perte de change opérationnelle de 33 millions d'euros constatée en 2014 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l'exercice, en baisse jusqu'en mai 2014 avant d'être en hausse au second semestre.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.
Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(millions d'euros)

	au 31 décembre 2014		au 31 décembre 2013	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(300)	(128)	(325)	(128)
Actifs financiers	11		9	
Disponibilités	15		23	
Position nette financière	**(274)**	**(128)**	**(293)**	**(128)**

Au 31 décembre 2014, les passifs financiers comprennent :

- un contrat de location-financement de 31 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « SAMCO CHINA ». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 27 millions d'euros au 31 décembre 2014.
- un emprunt long terme souscrit auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 100 millions d'euros et rémunéré sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

Les actifs financiers de 11 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger.
La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2014 à une fluctuation de +0,5%/-0,5% sur les taux est de l'ordre de -2,5/+1,5 millions d'euros.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

25-6 Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.
Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2014, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,2 millions d'euros, soit 0,001% du chiffre d'affaires hors taxes, contre 0,4 millions d'euros en 2013, soit 0,003% du chiffre d'affaires hors taxes.

Au 31 décembre 2014 la balance âgée des créances clients et comptes rattachés était la suivante :

(millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-14	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	315,3	(1,0)	314,3	299,9	14,4	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	185,2		185,2	185,2			
Total	**500,5**	**(1,0)**	**499,5**	**485,1**	**14,4**	**-**	**-**

A titre de comparaison, la balance âgée au 31 décembre 2013 était la suivante :

(millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-dec-13	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	456,7	(1,0)	455,7	430,7	25,0	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	165,5		165,5	165,5			
Total	**622,2**	**(1,0)**	**621,2**	**596,2**	**25,0**	**-**	**-**

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

25-7 Risque de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financements annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Lignes de financement

Le groupe dispose également d'une ligne de financement long terme pour financer ses programmes d'investissements auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil. Le rating Standard & Poor's d'ExxonMobil Corporation est 'AAA'.
Un contrat de financement bancaire court terme « revolving » auprès de la banque JP Morgan est utilisé conjointement avec les lignes de financement auprès des sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2014 les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

Principales lignes de financement disponibles. Millions d'euros	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2014	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Court terme	ECBV (*)	1 200	206	Indéterminée	Non / taux variable
Court terme	JP Morgan	125	40	Juillet 2015	Non / taux variable
Long terme	EMMFC (*)	200	100	Mai 2017	Non / taux variable
TOTAL		**1 525**	**346**		

(*) ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil

Ces lignes de financement ne comportent pas de clauses conditionnant les modalités d'utilisation des lignes de crédit à des ratios financiers.
La ligne de financement court terme « revolving » avec JP Morgan est confirmée pour 12 mois fixes avec option de renouvellement annuel et comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de modification substantielle de l'actionnariat du groupe Esso S.A.F.
Les lignes de financement court terme auprès de la société ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.), filiale de financement du groupe ExxonMobil, ne comportent pas de commission d'engagement et leurs limites peuvent être modifiées à l'initiative de la société ECBV.

Les contrats de financement prévoient une révision périodique et au moins annuelle des marges de crédit appliquées aux taux offerts aux sociétés du groupe Esso S.A.F. en fonction des conditions de marché et de l'évolution de la situation financière de chacune des sociétés du groupe Esso S.A.F. En ce qui concerne les lignes de financement avec le groupe ExxonMobil, cette situation financière est évaluée à partir d'une notation interne fondée sur la méthodologie Standard & Poor's, et les conditions applicables à Esso S.A.F. ou aux sociétés de son groupe correspondent aux conditions du marché.

Conventions de trésorerie

Le groupe Esso S.A.F. dispose par ailleurs de conventions de trésorerie internes au groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger qui permettent de placer à des conditions de marché les excédents temporaires de trésorerie (classés en disponibilités, trésorerie nette, voir note 16-4) ou d'utiliser une facilité de découvert.

Au 31 décembre 2014 les principales conventions de trésorerie utilisées sont les suivantes :

Conventions de trésorerie utilisées Millions d'euros *(montants excédentaires entre parenthèses)*	Contrepartie	Plafond	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2014	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Convention trésorerie	EMFH (*)	200	20	Indéterminée	Non / taux variable
Convention trésorerie	Esso France S.A.S. (*)	10	4	Indéterminée	Non / taux variable
TOTAL		**210**	**24**		

(*) EMFH & Esso France S.A.S. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France

25-8 Autres Risques

Risques de non-conformité

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.AF à des sanctions civiles ou pénales et de porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes

Risques liés aux systèmes d'information

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriés et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société.

En outre, des formations obligatoires, destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

26- Procédures et litiges en cours

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission européenne le 1er Octobre 2008 pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées avaient décidé de faire appel de la décision de la Commission européenne. Esso S.A.F., qui estimait que le montant de l'amende calculé par la Commission n'était pas totalement fondé, avait comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflétait le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel. La décision de l'audience d'appel qui s'était tenue le 21 mars 2011, a été rendue le 11 juillet 2014. Le tribunal a réduit l'amende de 20,8 millions

d'euros auxquels s'ajoutent des intérêts moratoires. Esso S.A.F. a ainsi été remboursée de 21.8 millions d'euros. La Commission européenne n'a pas fait appel de la décision. Ce dossier est aujourd'hui clos.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La Société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, a toujours contesté les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. Le 28 mars 2013, la cour d'appel a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013. La décision de la cour de cassation rendue le 20 janvier 2015, a été défavorable puisqu'elle a rejeté le pourvoi formé par la société Esso S.A.F. Ce dossier est ainsi clos.

L'amende payée par Esso S.A.F. a été prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés. Ce litige n'a pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.
Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des couts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.
En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation est assortie d'un paiement immédiat de 50% du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation porte néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.
Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015.

Au 31 décembre 2014, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Passifs éventuels

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2014 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 13 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

27- Normes et interprétations applicables par anticipation

Les normes, amendements de normes et interprétations adoptés mais applicables ultérieurement ou en cours d'adoption par l'Union européenne, détaillées dans le tableau ci-dessous, n'ont pas fait l'objet d'une application par anticipation par le groupe Esso S.A.F.

Norme	Thème	Date d'entrée en vigueur selon l'IASB	Date de publication au Journal Officiel Européen
Annual improvements cycle 2010-2012 et 2011-2013	Processus d'amélioration des normes cycle 2010-2012 et 2011-2013	1er juillet 2014 Application anticipée possible	Adoption respectivement le 09 janvier 2015 et le 19 décembre 2014
IFRIC 21	Taxes ("Levies")	1er janvier 2014 Application anticipée possible	Adoption le 14 juin 2014
Amendement IAS 19	Régime à prestations définies : contribution des salariés	1er juillet 2014 Application anticipée possible	Adoption le 09 janvier 2015
Annual improvements cycle 2012-2014	Processus d'amélioration des normes	1er janvier 2016 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 3ème trimestre 2015)
Amendements à IAS16 et IAS38	Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables	1er janvier 2016 Application anticipée possible (application prospective)	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 1er trimestre 2015)
Amendements à IFRS10 et IAS28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une	1er janvier 2016 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 3ème trimestre 2015)
Amendement à IFRS11	Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe	1er janvier 2016 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 1er trimestre 2015)
Amendement à IAS1	Initiative Informations à fournir	1er janvier 2016 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 2ème trimestre 2015)
IFRS 15	Reconnaissance du revenu	1er janvier 2017 Application anticipée possible	En attente de l'adoption par l'UE (attendue pour le 2ème trimestre 2015)
IFRS 9	Instruments financiers (norme devant progressivement remplacer IAS 39)	1er janvier 2018 Application anticipée possible	A déterminer

Le groupe analyse les éventuelles incidences des textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne, dont les principaux sont :

- la norme IFRS 15 « Produits venant des contrats avec les clients ». Cette norme qui ne sera applicable qu'à compter du 1er janvier 2017, pourrait avoir une incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe.
- la norme IFRS 9 « Instruments financiers: classement et évaluation des actifs et passifs ». Cette norme qui ne sera applicable qu'à compter du 1er janvier 2018 pourrait avoir une incidence sur la reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat.

Par ailleurs, les textes suivants sont non applicables pour le Groupe :

- la norme IFRS14 « Comptes de report réglementaires », publiée le 30 janvier 2014 ;
- les amendements à IAS16 et IAS41 « Agriculture : actifs biologiques producteurs », publiés le 30 juin 2014 ;
- les amendements à IAS27 « La mise en équivalence dans les états financiers individuels », publiés le 12 août 2014 ;
- les amendements à IFRS10, IFRS12 et IAS28 « Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement », publiés le 18 décembre 2014.

28- Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 339 450 euros au titre de l'année 2014 dont 23 950 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 48 500 euros au titre de l'année 2014 dont 5 050 euros au titre d'autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

D- COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE ESSO S.A.F.

BILAN	**65**
COMPTE DE RESULTAT	**67**
TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	**68**
ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	**69**

Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Bilan au 31 décembre 2014

(milliers d'euros)

ACTIF	2014			2013	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets	
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	50 075	45 764	4 311	4 115	
Fonds commercial	14 577	4 253	10 324	13 724	
Autres immobilisations incorporelles	480		480	957	
Immobilisations corporelles					
Terrains	39 415	3 566	35 849	36 572	
Constructions	180 905	144 373	36 532	44 051	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	142 705	108 433	34 272	37 970	
Autres immobilisations corporelles	179 168	143 400	35 768	47 405	**ACTIF IMMOBILISE**
Immobilisations corporelles en cours	7 765		7 765	11 476	
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	176 541	1 364	175 177	175 237	
Créances rattachées aux participations	0		0	1 399	
Prêts	0		0	0	
Autres immobilisations financières	206		206	209	
Total I	**791 837**	**451 153**	**340 684**	**373 115**	
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	546 797	59 327	487 470	861 182	
En-cours de production - produits finis	656 284	151 865	504 419	732 199	**ACTIF CIRCULANT**
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	514 030	493	513 537	644 638	
Autres	141 723	451	141 272	260 708	
Disponibilités	14 596		14 596	3 111	
Charges constatées d'avance	10 550		10 550	9 997	**COMPTES DE REGULARISATION**
Total II	**1 883 980**	**212 136**	**1 671 844**	**2 511 835**	
Charges à répartir					
Primes remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
Total général	**2 675 817**	**663 289**	**2 012 528**	**2 884 950**	

(milliers d'euros)

	PASSIF	2014	2013
CAPITAUX PROPRES	**Capital Social entièrement versé**	98 338	98 338
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117
	Ecart de réévaluation 1976	10 935	10 915
	Réserves		
	Réserve légale	9 834	9 834
	Réserves réglementées		
	Réserve générale	798 249	858 249
	Report à nouveau	101 977	216 036
	Résultat de l'exercice	**(568 095)**	**(174 058)**
	Suventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Amortissements dérogatoires	20 828	55 865
	Provisions fiscales sur stocks de brut		
	Provisions pour hausse des prix		
	Autres	1 242	1 275
	Total I	**483 425**	**1 086 571**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**Provisions pour risques**		
	Provisions pour perte de change		
	Autres	6 730	4 626
	Provisions pour charges		
	Pensions et obligations similaires	247 100	247 096
	Autres	35 491	26 605
	Total II	**289 321**	**278 327**
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles		
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers	294 977	315 684
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	698 510	964 320
	Dettes fiscales et sociales	234 744	225 321
	Autres dettes	5 970	5 475
COMPTES DE REGULARISATION	**Produits constatés d'avance**	24	23
	Total III	**1 234 225**	**1 510 823**
	Ecart de conversion passif	5 557	9 229
	Total général	**2 012 528**	**2 884 950**

Compte de résultat de l'exercice 2014

(milliers d'euros)

	2014	2013
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	15 431 327	16 038 733
Montant net du chiffre d'affaires	**15 431 327**	**16 038 733**
(dont à l'exportation = 2 258 374 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits prétroliers	(81 561)	(117 536)
Solde net des échanges inter-confrères - produits prétroliers	(12 617)	4 162
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	38 165	52 802
Autres produits	153	758
Total	**15 375 467**	**15 978 919**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	12 430 683	13 292 245
Variation de stock	320 039	(102 977)
Autres achats et charges externes	1 060 277	1 103 947
Impôts, taxes et versements assimilés	1 727 464	1 681 721
Salaires et traitements	60 345	63 317
Charges sociales	68 821	70 909
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 156	24 564
- sur immobilisations : dotations aux provisions	4	4
- sur actif circulant : dotations aux provisions	211 371	13 319
- pour risques et charges : dotations aux provisions	20 118	2 991
Autres charges	54 714	55 724
Total	**15 976 992**	**16 205 764**
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	**(601 525)**	**(226 845)**
Opération en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	15 170	13 652
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 214	70
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	227 644	171 156
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	**244 028**	**184 878**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 276	1 507
Différences négatives de change	257 177	154 468
Total	**259 453**	**155 975**
2- RESULTAT FINANCIER	**(15 425)**	**28 903**
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**(616 950)**	**(197 942)**

Compte de résultat (suite) (milliers d'euros)

	2014	2013
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**(616 950)**	**(197 942)**
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	35 081	
Sur opérations en capital	8 074	16 477
Reprises sur provisions et transferts de charges	86 077	37 826
Total	**129 232**	**54 303**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	41 323	11 874
Sur opérations en capital	3 162	13 988
Dotations aux amortissements et provisions	49 827	6 371
Total	**94 312**	**32 233**
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	**34 920**	**22 070**
Participation et intéressement	(1 329)	(669)
Impôts sur les bénéfices	15 264	2 483
5- RESULTAT NET	**(568 095)**	**(174 058)**

Tableau de financement de l'exercice 2014

(milliers d'euros)

Ressources	**2014**	**2013**
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(542 258)	(204 904)
Produits de cessions d'immobilisations	1 782	16 477
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres	520 827	
Augmentation de l'endettement net	40 373	341 598
Total	**20 724**	**153 171**
Emplois	**2014**	**2013**
Acquisitions d'immobilisations	20 724	19 323
Dividendes mis en paiement		25 709
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres		108 039
Diminution de l'endettement net		
Total	**20 724**	**153 071**

Annexe au bilan et au compte de résultat

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général homologué par arrêté du 8 septembre 2014 (règlement ANC n°2014-03), tenant compte des adaptations du plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1.1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.
Les fonds de commerce des stations-service du réseau Esso Express font l'objet d'une étude de valorisation qui ne donne lieu à dépréciation que lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

La société Esso S.A.F. dispose au 31 décembre 2014 de 48 concessions, principalement sur autoroutes, pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée résiduelle de la concession le cas échéant.

1-3 Immobilisations financières

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

A chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment au regard des éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1-4 Stocks

Les stocks de pétrole brut et produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits finis et semi-finis sont déterminés pour chaque produit en ventilant le coût global de production sur la base des prix de réalisation.

Les coûts de production comprennent la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret) des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tout frais financier.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur d'inventaire, compte-tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

Dans le cadre d'achat de pétrole brut dans certaines installations, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

1-5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en "écarts de conversion Actif ou Passif".

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1-6 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraites. Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite.

- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation des différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des

obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naitre en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1-7 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1-8 Accord d'intéressement

Un accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement a été signé en juin 2013 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Port-Jérôme-Gravenchon. Il est calculé à partir de deux composants :

- le résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et les résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France
- un indicateur de performance opérationnelle des sites de production

La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

1-9 Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 5 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, Esso France S.A.S et Terminal Pétrolier de Bordeaux). Aux termes des conventions en vigueur, les filiales bénéficiaires demeurent redevables de leur impôt vis-à-vis d'Esso S.A.F., alors que le crédit d'impôt généré au niveau groupe par les filiales déficitaires est enregistré en dette chez la société mère.

2- Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

Forte baisse du prix du pétrole brut au 2nd semestre 2014

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti), ont un impact important sur les résultats et sur la structure du bilan de la société Esso S.A.F.

La société calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires calculée sur la période de réalisation du stock. Pour l'exercice 2014, ces effets stocks sont fortement négatifs à 620 millions d'euros avant impôts, et ont eu un impact très significatif sur le résultat comptable et le niveau des fonds propres au 31 décembre 2014.

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, la société Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face à une fluctuation de la valeur de ses inventaires. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée est de 500 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Accord avec DCC Energy France SAS pour la vente du Réseau de stations-service

Esso S.A.F. a annoncé le 28 août 2014 un projet d'accord avec la société DCC Energy France SAS, filiale française de DCC Energy Limited*, pour la vente de son réseau de stations-service et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme, marquant ainsi la poursuite du développement de son réseau de revendeurs à la marque.

Le contrat de cession a été signé le 30 décembre 2014 et comprend la cession de 274 stations-service automatiques Esso Express et de 48 concessions de stations-service autoroutières, pour un montant total de 106 millions d'euros qui inclut le transfert des responsabilités environnementales. Par ailleurs, DCC Energy France SAS mettra tout en œuvre pour poursuivre les relations commerciales avec les 75 stations-service appartenant à des tiers et opérant actuellement sous la marque Esso.
La cession interviendra après apport partiel d'actifs par Esso S.A.F. de l'activité de distribution de carburants en stations automates opérant sous la marque Esso Express à sa filiale CERTAS Energy France, dont les titres seront cédés à DCC Energy France SAS.

DCC Energy deviendra revendeur à la marque Esso et continuera d'approvisionner ses stations-service en carburants Esso à travers un contrat d'approvisionnement long terme. Le consommateur continuera ainsi à bénéficier de la qualité des carburants Esso et à utiliser la carte Esso Card dans le réseau de stations-service opéré par DCC Energy.

La mise en œuvre de l'accord reste soumise aux formalités et autorisations nécessaires pour ce type de transaction et il est prévu que le changement de contrôle intervienne au cours du deuxième trimestre 2015.

En France, le réseau aux couleurs Esso comprend près de 650 stations-service dont près de la moitié sont des stations-service Esso Express.

L'impact de la cession des actifs immobilisés du réseau de stations-service a été constaté sur l'exercice et se traduit par une dépréciation pour un montant de 26 millions d'euros compensée par une reprise anticipée des amortissements dérogatoires des mêmes actifs pour un montant de 35 millions d'euros.

*DCC Energy Limited est une division de DCC PLC, un groupe Irlandais qui opère à travers l'Europe dans les secteurs de l'énergie, les technologies, la santé, l'environnement et l'alimentaire.

Vente de l'activité Esso Card

Le 7 novembre 2013, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord en vue de la cession de son activité Cartes Carburants à la société WEX Europe Services Ltd (WES).
Ce projet de transaction incluait la vente de sa filiale SEDOC en charge de la gestion de l'Esso Card en France.
La cession de cette activité est devenue effective le 1er décembre 2014, les conditions suspensives ayant été levées et les autorisations administratives obtenues.
WES continuera de proposer l'offre Esso Card dans le cadre d'un accord à long terme conclu avec Esso S.A.F.
La mise en place de cet accord n'a pas eu d'effet sur les autres activités de la société Esso S.A.F.

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission européenne le 1er Octobre 2008 pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées avaient décidé de faire appel de la décision de la Commission européenne. Esso S.A.F., qui estimait que le montant de l'amende calculé par la Commission n'était pas totalement fondé, avait comptabilisé sur l'exercice 2008 une provision de 36,5 millions d'euros, montant qui reflétait le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel. La décision de l'audience d'appel qui s'était tenue le 21 mars 2011, a été rendue le 11 juillet 2014. Le tribunal a réduit l'amende de 20,8

millions d'euros auxquels s'ajoutent des intérêts moratoires. Esso S.A.F. a ainsi été remboursée de 21.8 millions d'euros, ce qui porte le montant à la charge d'Esso S.A.F. à 34,7 millions d'euros. La Commission européenne n'a pas fait appel de la décision. Ce dossier est aujourd'hui clos.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La Société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, contesta toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. Le 28 mars 2013, la cour d'appel a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013. La décision de la cour de cassation rendue le 20 janvier 2015, a été défavorable puisqu'elle a rejeté le pourvoi formé par la société Esso S.A.F. Ce dossier est ainsi clos.

L'amende payée par Esso S.A.F. a été prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés. Ce litige n'a pas eu d'impact sur les comptes de la société Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.
Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des couts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.
En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP SAS.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation est assortie d'un paiement immédiat de 50% du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation porte néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.
Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

La société Esso S.A.F opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.
Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger est en cours. La provision de 2,8 millions d'euros comptabilisée dans les comptes en 2010 a été maintenue au bilan du 31 décembre 2014.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation s'est terminée en 2013 actée par un arrêté préfectoral cadre. Un projet de règlement a été transmis au POA (réunion des Personnes et Organismes Associés). Le PPRT a été approuvé en aout 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est toujours en cours. Des réunions des Personnes et Organismes Associes (POA) ont eu lieu en 2012, 2013 ainsi qu'en janvier 2015 en vue d'établir un PPRT. Il est prévu de réactualiser tous les scénarios pouvant concerner la zone de Fos-sur-Mer dans le courant du 1er semestre 2015. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône sont en cours d'élaboration et d'approbation, et seraient sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a reçu un avis défavorable. Des modifications vont être apportées dans le courant de l'année 2015 pour une approbation envisagée en 2016.

Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2014 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 13 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3- Evénements postérieurs à la clôture

Arrêts programmés de plusieurs unités de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon

Plusieurs unités de la raffinerie de la plateforme de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt à partir du 11 février 2015 dans le cadre d'un arrêt programmé. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 247 000 barils/jour a été limitée à environ 177 000 barils/jour pendant cette période. Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur les équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la compétitivité du site. La raffinerie a redémarré progressivement ses opérations au cours des premières semaines du mois d'avril 2015. Pendant toute cette période les clients de la société ont continué à être approvisionnés normalement.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

4- Notes sur le bilan et le compte de résultat

4-1 Etat de l'actif immobilisé

(milliers d'euros)

2014	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	66 907	254	761	(3 271)	64 651
Immobilisations incorporelles en cours	957	284	(761)		480
Total I	**67 864**	**538**	**0**	**(3 271)**	**65 131**
Immobilisations corporelles					
Terrains	40 089			(674)	39 415
Constructions	178 232	2 885	2 158	(2 370)	180 905
Installations techniques, matériels et outillages indu	153 410	4 484	577	(15 766)	142 705
Autres immobilisations corporelles	173 536	13 622	168	(8 158)	179 168
En-cours et autres	11 476	(807)	(2 903)		7 766
Total II	**556 743**	**20 184**	**0**	**(26 968)**	**549 959**
Immobilisations financières					
Participations	176 601			(60)	176 541
Créances rattachées à des participations	1 399			(1 399)	0
Prêts	(0)			0	(0)
Autres immobilisations financières	209			(3)	206
Total III	**178 209**	**0**	**0**	**(1 461)**	**176 747**
Total général	**802 816**	**20 723**	**0**	**(31 700)**	**791 837**

4-2 Variation des amortissements

(milliers d'euros)

2014	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	47 816	816	(2 868)	45 764
Immobilisations corporelles	379 269	22 340	(24 437)	377 172
Immobilisations financières				
Total	**427 085**	**23 156**	**(27 305)**	**422 936**

4-3 Immobilisations en crédit-bail

(milliers d'euros)

2014	Coût d'entrée	additions	Dotations aux amortissements		Valeur nette
			de l'exercice	cumulées	
Autres immobilisations corporelles (1)	45 487		4 014	19 727	25 760
Total général	**45 487**	**0**	**4 014**	**19 727**	**25 760**

(1) contrat d'affrètement long terme du pétrolier "SAMCO RAVEN" remplacé en 2012 par le pétrolier "SAMCO CHINA" du type "Very Large Crude Carrier" (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail.

4-4 Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,9 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (6,3 millions d'euros).

(milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation de l'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	6 317	20	6 337
Immobilisations financières	4 598	0	4 598
Total	**10 915**	**20**	**10 935**

4-5 Filiales et participations

(milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société en 2014
A/ Renseignements détaillées concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Esso SAF									
1- Filiales (+ de 50% du capital détenu par Esso SAF)									
- Worex	1 797	193	320	1 293 773	99,99	9 297		18 678	0
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	393 391	57 453	602 122	100,00	141 214	18 321	19 000	0
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 373	7 503	(1 106)	4 531	50,01	1 372			0
2- Participations (10 à 50% du capital)									
- Raffinerie du midi	3 432	13 911	3 471 (1)	17 140 (1)	33,33	2 790			1 140
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	11 932	28 034 (1)	160 417 (1)	17,23	8 760			5 155
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	15 337	874 (1)	10 575 (1)	34,00	2 592			283
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEPP)	12 443	7 082	597 (1)	6 173 (1)	37,00	4 978			0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						130		9	2 325
2- Participations dans des sociétés françaises						4 042	184	16 376	6 267

(1) chiffres de 2013

4-6 Détail des stocks

(milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	545 091	(59 327)	485 764
Produits intermédiares et finis	639 143	(151 865)	487 278
Autres	18 847		18 847
Total	**1 203 081**	**(211 192)**	**991 889**

4-7 Variation des capitaux propres

(milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455			108 455
Ecart de réévaluation 1976	10 915	20		10 935
Réserve légale	9 833			9 833
Réserve facultative fluctuation des cours	560 000		(60 000)	500 000
Autres réserves facultatives	298 249			298 249
Report à nouveau	216 036	60 000	(174 058)	101 978
Résultat 2013	(174 058)	174 058		
Résultat 2014			**(568 095)**	**(568 095)**
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
- pour investissement	699		(34)	665
- pour hausse des prix	0			0
- pour dépréciation fiscale des stocks	0			0
- pour plus-values réinvesties	577			577
- pour amortissements dérogatoires	55 864	7 131	(42 167)	20 828
Total	**1 086 571**	**241 209**	**(844 354)**	**483 425**

Notes :
- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.
- la société a repris sur l'exercice 2014 par anticipation, 34 767 milliers d'euros de provisions réglementées pour amortissements dérogatoires.

(millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	année 2014	année 2013	année 2012	année 2011	année 2010
Montant de la réserve début de période	560	560	420	353	217
Affectation à la réserve	-	-	140	67	136
Prélèvement sur la réserve	(60)	-	-	-	-
Montant de la réserve fin de période	**500**	**560**	**560**	**420**	**353**

4-8 Variation des provisions pour risques et charges

(milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montants début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montants fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires (1) (2)	247 096	18 913	(18 909)	0	247 100
Autres provisions					
Pour perte de change	0	0	0	0	0
Pour risques exceptionnels	4 616	2 800	(394)	(292)	6 731
Pour charges exceptionnelles (3)	26 615	15 100	(6 215)	(10)	35 490
Total	**278 327**	**36 813**	**(25 518)**	**(302)**	**289 321**

(1) Les provisions correspondent à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite et le coût des plans de congés de fin de carrière.
(2) En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.
(3) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites.

4-9 Variation des autres dépréciations

(milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	1 252	3 400	(400)	4 252
Sur immobilisations corporelles		22 600		22 600
Sur immobilisations financières	1 364			1 364
Sur actif circulant	52 840	211 372	(52 075)	212 137
Total	**55 456**	**237 372**	**(52 475)**	**240 353**

Au 31 décembre 2014,

- *une dépréciation des immobilisations a été constatée pour un montant de 26 000 milliers d'euros et correspond à l'impact de la cession du réseau de stations-service. Cette dépréciation a été compensée par la reprise anticipée des amortissements dérogatoires des mêmes immobilisations pour un montant de 34 767 milliers d'euros.*
- *Par ailleurs, compte tenu de la baisse significative du cours du pétrole brut, une dépréciation d'un montant de 211 372 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2015.*
- *Suite à la décision de l'appel rendue en 2014 concernant le litige « paraffines », une reprise de dépréciation de la créance avec la Commission européenne pour un montant de 36 500 milliers d'euros a été effectuée.*

4-10 Etat des échéances des créances et des dettes

(milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts	0		0
Autres immobilisations financières	206		206
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	513 537	513 537	
Autres créances	141 272	138 924	2 348
Sous-total	**655 015**	**652 461**	**2 554**
Charges constatées d'avance	10 550	10 550	
Total général	**665 565**	**663 011**	**2 554**

Dettes : La totalité des dettes est à moins d'un an.

4-11 Etat des produits à recevoir et charges à payer

(milliers d'euros)

Charges à payer	31-déc-14	31-déc-13
Factures non parvenues	111 268	170 917
Dettes fiscales et sociales	23 600	20 781
Avoirs à établir	3 361	2 663
Autres charges à payer	45 195	47 921
Total	**183 424**	**242 282**

(milliers d'euros)

Produits à recevoir	31-déc-14	31-déc-13
Factures à établir	6 040	9 084
Avoirs à recevoir	81	234
Autres produits à recevoir	109 534	18 720
Total	**115 655**	**28 038**

4-12 Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.
Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4-13 Informations sur les entreprises liées

(milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
A l'actif			
Participations	152 013	23 163	
Créances rattachées à des participations		0	
Créances clients et comptes rattachés	292 946	123 805	17 706
Autres créances	19 108	787	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	254 864	17 691	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	502 458	93 012	
Au résultat			
Charges financières	1 439	54	
Produits financiers	145	141	

4-14 Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2014		2013	
	Quantité milliers m3	Valeur millions euros	Quantité milliers m3	Valeur millions euros
Carburants Aviation	1 859	1 060	1 856	1 144
Supercarburants Automobile	4 788	2 497	4 665	2 680
Gazole et Fioul domestique	10 674	6 248	9 692	6 266
Fiouls Lourds	1 041	429	1 831	854
Gaz de Pétrole Liquéfié	662	201	675	234
Produits semi-finis et autres produits	4 085	1 746	3 791	1 758
Ventes de carburants et combustibles	*23 109*	*12 181*	*22 510*	*12 936*
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	*1 289*	*1 109*	*1 246*	*1 105*
Total ventes de produits raffinés hors taxes	***24 398***	***13 290***	***23 756***	***14 041***
Ventes de pétrole brut	*427*	*200*	*135*	*70*
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	***24 825***	***13 490***	***23 891***	***14 111***
dont volumes ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage)	*15 131*	*8 848*	*13 974*	*8 981*

Ventes de produits pétroliers hors taxes		13 490		14 111
Ventes de services hors taxes		196		202
Sous-total		**13 686**		**14 313**
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 745		1 726
Chriffre d'affaires (*)		**15 431**		**16 039**

Répartition géographique du chiffre d'affaires

- France		13 172		13 656
- Export		2 259		2 383
Total		**15 431**		**16 039**

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4-15 Résultat financier

Le résultat financier négatif de 15 millions d'euros comprend des dividendes reçus pour 15 millions d'euros et une différence négative de change pour 30 millions d'euros.
Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(milliers d'euros)

Eléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	1 439	54
Produits financiers		
Intérêts reçus	145	141
Dividendes reçus	2 504	15 169

4-16 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un profit de 34 millions d'euros et comprend les éléments suivants :

(milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2014
Dégrèvements de la contribution sociale de solidarité des sociétés	35 080
Pénalités Commission européenne litige paraffines	869
Cessions d'actifs immobilisés	8 959
Coûts de restructuration	(1 619)
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(6 500)
Dotation provision pour litige Ambes	(2 800)
Autres charges et produits exceptionnels	627
Dotation & reprise aux provisions réglementées (dont amortissements dérogatoires)	304
Total résultat exceptionnel	**34 920**

Un remboursement de contribution sociale de solidarité des sociétés a été constaté pour un montant de 35 millions d'euros suite à des dégrèvements accordés par le RSI (Régime Social des Indépendants). Esso S.A.F. après avoir examiné de manière approfondie son positionnement vis-à-vis du taux réduit dont bénéficient les entreprises de négoce en gros de combustibles et de commerce de détail des carburants concernant la contribution sociale de solidarité, a considéré qu'elle pouvait bénéficier de ce taux réduit et a donc introduit en 2014 les demandes de dégrèvement qui en résultent.

4-17 Effets stocks

La variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks négatifs évalués à 620 millions d'euros (contre 70 millions d'euros négatifs en 2013).

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stocks à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

4-18 Commentaires sur la situation fiscale

A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(milliers d'euros)

Exercice 2014	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	(616 950)	15 264	(601 686)
Résultat exceptionnel (et participation, interessement)	33 591	0	33 591
Résultat comptable	(583 359)	15 264	(568 095)

Note :
Compte tenu de la perte constatée au cours de l'exercice 2014, aucun impôt sur les bénéfices n'a été constaté en 2014. Le produit d'impôt de15,3 M€ correspond à l'impôt versé par les sociétés membres du groupe fiscal intégré bénéficiaires en 2014.

B. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

(milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice Actif / (Passif)	Montant en fin d'exercice Actif / (Passif)	Variation sur l'exercice (Accroissement) / Allègement
Provisions réglementées			
Plus values réinvesties	(198)	(198)	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0
Amortissements dérogatoires	(19 234)	(7 171)	12 063
Autres	0	0	0
Total provisions réglementées	**(19 432)**	**(7 369)**	**12 063**
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	91 900	93 391	1 491
Autres	4 717	16 312	11 595
Total charges non déductibles temporairement	**96 617**	**109 703**	**13 086**
Déficits reportables	**73 479**	**242 633**	**169 154**
Total	**150 664**	**344 967**	**194 303**

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43%.

Compte tenu de la perte de l'exercice 2014 qui s'élève à 491 millions d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaitre un déficit reportable qui s'établit à 705 millions d'euros à fin décembre 2014. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 243 millions d'euros.
A noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée à 1 million d'euros majoré de 50% du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du Conseil d'Administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2014 s'élève à 762 milliers d'euros (663 milliers d'euros en 2013). Au 31 décembre 2014, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés est de 6 034 milliers d'euros (6 689 milliers d'euros au 31 décembre 2013).

4-20 Engagements hors bilan

Engagements donnés

(milliers d'euros)

Engagements donnés	2014	2013
Engagements pour retraite du personnel (1)	691 056	535 142
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de credits de droits et des licences de raffinage et de distribution	37 678	41 178
Contrat Air Liquide (2)	73 269	81 817
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	3 986	4 992
Autres engagements donnés (4)	39 943	51 548
Total	**845 932**	**714 677**

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 1,5% des charges potentielles futures envers :
- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière.
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2014 s'établit à 36 millions d'euros.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.
Les contrats concernant le site de Port-Jérôme Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement ferme pris en 2011 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

Engagements de crédit-bail

(milliers d'euros)

Engagements de crédit-bail	redevances payées (1)		redevances restant à payer (1)		
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres immobilisations corporelles	5 457	29 749	4 579	19 103	8 171
Total	**5 457**	**29 749**	**4 579**	**19 103**	**8 171**

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

Engagements reçus

(milliers d'euros)

Engagements recus	2014	2013
Garanties sur crédits d'enlevement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 812	250 812
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires recues pour la couverture des encours clients	157 630	197 031
Total	**408 442**	**447 843**

Droit individuel à la formation

Droit individuel à la formation	2014	2013
Nombre d'heures cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF	57 724	74 434
Nombre d'heures consommées au titre du DIF	271	257

4-21 Effectif

	Effectif salarié		Effectif mis à diposition de l'entreprise	
	2014	2013	2014	2013
Cadres	268	274	43	41
Agents de maîtrise, employés et techniciens	132	134	25	28
Ouvriers	10	9	7	2
TOTAL	**410**	**417**	**75**	**71**

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.
L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

4-22 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles au titre de l'année 2014 ressort à 27 659 euros et a été constaté en diminution des charges de personnel de l'année. Compte tenu de la position déficitaire du groupe fiscal intégré ce crédit d'impôt a été inscrit à l'actif du bilan dans le poste « autres créances ».

La société Esso S.A.F. étant mère d'un groupe fiscal intégré, les crédits d'impôt obtenus par les filiales membres du groupe ont été transférés à la mère qui les a inscrits à l'actif du bilan dans le poste « autres créances ».

A fin décembre 2014, le montant total de la créance au titre du CICE inscrit à l'actif du bilan d'Esso S.A.F. s'établit à 1 557 milliers d'euros et représente le CICE des exercices 2013 (622 milliers d'euros) et 2014 (935 milliers d'euros) du groupe fiscal intégré Esso S.A.F.

Cette créance pourra être imputée sur le montant de l'impôt dû par Esso S.A.F. dès que le groupe redeviendra bénéficiaire ou bien sera remboursée par l'Etat au terme des trois exercices qui suivent l'année d'obtention du CICE.

Déclaration des personnes responsables de l'établissement des comptes

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes et les états financiers de la société Esso S.A.F. et de son groupe consolidé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Courbevoie-La Défense, le 24 avril 2015

Hervé Brouhard
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Antoine du Guerny
Directeur Administratif et Financier Contrôleur

E- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

le contrôle des comptes consolidés de la société ESSO S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
la justification de nos appréciations,
la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Le paragraphe « *Impôts différés* » de la note « *1.3 - Principes et méthodes comptables retenus* » et la note *« 12. Tableau de variation des impôts différés »* de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction pour la reconnaissance des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « *Dépréciation des actifs* » de la note « *1.3 - Principes et méthodes comptables retenus* » et la note « *9.1 – Tests de dépréciation* » exposent les modalités du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ;

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés retenus ainsi qu'à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- Le paragraphe « *Impôts différés* » de la note « *1.3 - Principes et méthodes comptables retenus* » et la note *« 12. Tableau de variation des impôts différés »* de l'annexe aux comptes consolidés exposent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction pour la reconnaissance des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables

- La note « *26 - Procédures et litiges en cours* » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les jugements et estimations de la direction relatives à différents litiges et procédures en cours ;

- Le paragraphe *« Provisions pour retraites et avantages assimilés »* de la note « *1.3 - Principes et méthodes comptables retenus* » et la note « *19. Engagements de retraite et autres avantages assimilés »* de l'annexe aux comptes consolidés mentionnent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction pour l'évaluation de ces provisions ;

- Le paragraphe « *Actifs et passifs financiers* » de la note « *1.3 - Principes et méthodes comptables retenus* » ainsi que la note *« 10.2 - Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur* » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de valorisation mises en œuvre pour les titres de participation non consolidés ;

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Courbevoie, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton **Membre français de Grant Thornton International**	**Mazars**
Vincent Papazian Associé	Juliette Decoux-Guillemot Associée

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **ESSO S.A.F.**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes « 2 Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », « 1.6 Provisions pour risques et charges » et « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » de l'annexe décrivent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction en ce qui concerne différents litiges et procédures en cours.

- Les notes « 1.6 Provisions pour risques et charges », « 4.8 Variation des provisions pour risques et charges » et « 4.20 Engagements hors bilan » de l'annexe exposent les jugements et estimations relatifs aux engagements de retraite et à la garantie de ressources accordée au personnel retraité.

- Les notes « 1.3 - Immobilisations Financières » et « 4-5 Filiales et participations » de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Courbevoie, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton **Membre français de Grant Thornton International**	**Mazars**
Vincent Papazian Associé	Juliette Decoux-Guillemot Associée